



RYAN À LA PRESSE

# JE VAIS FAIRE FACE À CEUX QUI VEULENT ME DÉLOGER

photo PC

page B 1 et A 7



# FRANÇOISE SULLIVAN: DE BORDUAS À UN NOUVEAU DÉPART

page D 1

1 \$ MONTRÉAL, SAMEDI 28 NOVEMBRE 1981, 97<sup>e</sup> ANNÉE, no 282, 232 PAGES, 13 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE  
**la presse**

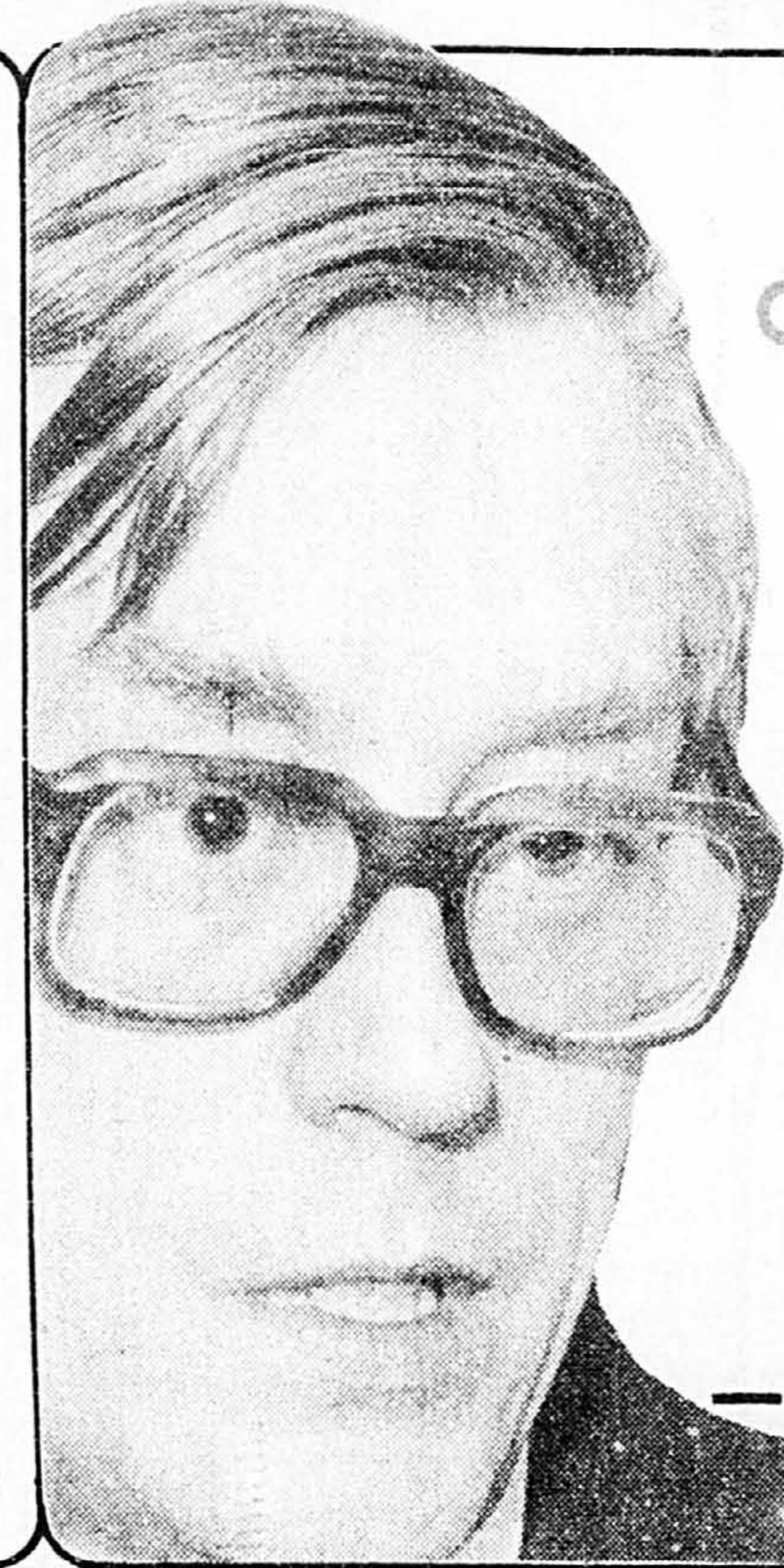
samedi  
dimanche



# HAUSSEZ VOS PRIMES, SUGGÈRE QUÉBEC AUX ASSUREURS

Pour la deuxième fois en autant d'années, le surintendant des assurances du Québec suggère aux compagnies d'assurances générales (automobile, incendie, risques divers) d'augmenter leurs primes et de mieux contrôler leurs coûts.

page C 1



L'AFFAIRE DU GUATEMALA

# JE NE VIS PLUS DEPUIS QUE MA FEMME A ÉTÉ ARRÊTÉE

— John Magown  
page A 3

photo Robert Mailloux, LA PRESSE

photo Michel Gravel, LA PRESSE

## LE MONDE

### PÉNURIE ALIMENTAIRE L'URSS DOIT APPLIQUER LE RATIONNEMENT

page F 1

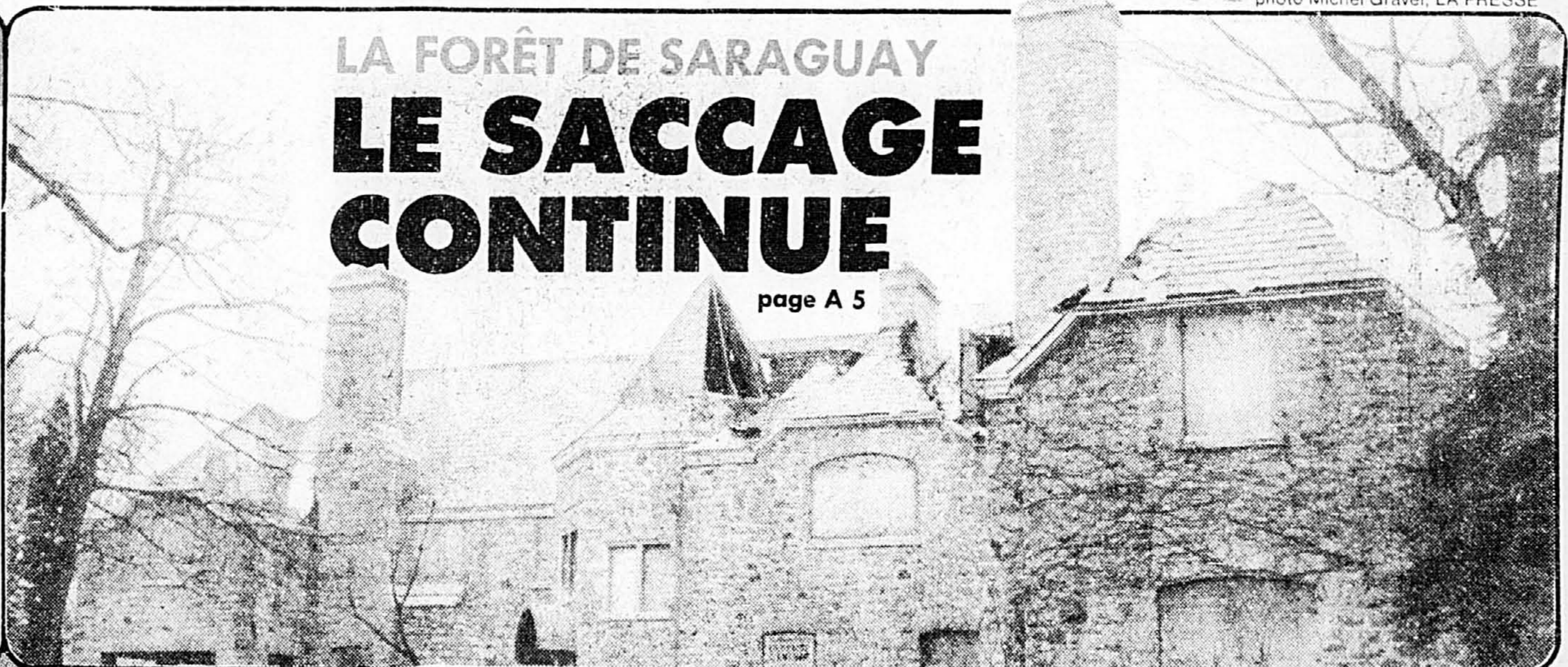
### DES TUEURS LIBYENS ARRIVÉS AUX USA?

page F 1

## LA FORÊT DE SARAGUAY

# LE SACCAGE CONTINUE

page A 5



# LOUISE PORTAL VOYAGE À TRAVERS LA NUIT

page D 1

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

## ÉDITO

### UN BUDGET AUSSI HABILE QU'IMPOSANT

PAR JEAN-GUY DUBUC

page A 6

## SOMMAIRE

- Annonces classées: H 1 à H 27
- Arts et Lettres: D 1 à D 29
- Bandes dessinées: Z 14
- Bricolage: H 4
- Bridge: Z 15
- Carrières et professions: Z 1 à Z 13
- Décès, naissances, etc.: H 30
- Échecs: Z 15
- Économie: C 1 à C 8
- Êtes-vous observateur?: H 10
- FEUILLETON: H 15
- Jardinage: H 6
- Le monde: F 1
- Loisirs et récréation: Y 11
- Quoi faire en fin de semaine: D 25
- Restaurants: D 29 à D 32
- Sciences: Z 16
- Sports: G 1 à G 8
- Télévision: E 9
- Télé-câble: D 24
- Timbres: Z 15
- Vacances-voyages: Y 1 à Y 12
- Vivre aujourd'hui: E 1 à E 6

## LE DÉBAT CONSTITUTIONNEL

# LUCIE PÉPIN: ON A FAIT LE DÉBAT SUR NOTRE DOS

page E 1



photo Real St-Jean, LA PRESSE

# ET SI VOUS DEVENIEZ MILLIONNAIRE? COMMENT RÉAGIRIEZ-VOUS?

## CHAQUE MOIS

- des gros lots de 1 million
- des lots de 100 000\$
- des numéros mobiles
- des lots instantanés jusqu'à 10 000\$

la seule loterie qui fait des millionnaires

# Super Loto



# \$65 pour un contrat de service de transport ambulancier dont ils ne pourront bénéficier

## AUCUN RECOURS CONTRE LA SOCIÉTÉ URGENGE M.D. LAVAL INC.

Durant quelques mois de l'année en cours, des citoyens, lavallois et montréalais, ont acheté un contrat de service de transport ambulancier à leurs dépens. La compagnie Urgence M.D. Laval Inc., qui offrait à l'origine des services de visites médicales à domicile et qui vendait un tel contrat, a en effet disparu; elle ne répond plus aux appels des détenteurs de ce contrat depuis plus de deux mois.

### NICOLE BEAUCHAMP

Les faits relatés par M. Aimé Dufort, typographe à LA PRESSE et domicilié à Laval, mettent en lumière cette situation. En octobre, M. Dufort s'est prévalu de sa carte numérotée, l'identifiant comme détenteur du contrat de service d'Urgence M.D., pour demander qu'un médecin vienne au chevet de son épouse, et vient le cas échéant d'un transport par ambulance. A cet appel acheminé en composant le numéro de téléphone indiqué sur la carte émise par Urgence M.D., c'est une autre entreprise privée qui a répondu, soit Italo-Médic.

Avant-hier encore, M. Dufort, cette fois avec la participation de l'auteur de ces lignes, rappelait au même numéro afin de vérifier s'il s'agissait d'un incident de parcours ou d'un fait accompli. Au bout du fil, la compagnie Italo-Médic — enregistrée à Montréal à la mi-décembre 1980 et offrant d'abord des services de médecins itinérants — s'annonçait et répétait les mêmes réponses aux questions posées, à savoir: qu'elle avait racheté Urgence M.D. et qu'elle n'honorait pas les contrats de service d'Urgence M.D. «parce que le syndic de la faillite avait refusé de lui transmettre ces contrats».

Vérifications faites auprès du surintendant des faillites, la compagnie Urgence M.D. Laval Inc. n'apparaît pas dans le fichier des faillites de compagnies survenues de 1974 jusqu'au 15 novembre 1981 partout au Canada. Ce fait en rejoint un autre: depuis son incorpo-

ration en vertu d'une charte fédérale le 26 avril 1979, au nom du Dr Pierre Marier décédé depuis, cette compagnie n'a jamais fourni de rapport annuel d'après les indications des services de renseignements des ministères concernés à Québec et à Ottawa.

Par contre, ce que l'on connaît des activités de cette entreprise, se résume à ce qui suit. Jusqu'à l'été 1980, Urgence M.D., localisée à Laval, synchronisait ses activités avec celles des Ambulances Vimont. Puis, l'entreprise a déménagé à Montréal — mais ses véhicules sillonnaient quand même la région lavalloise — pour conjuguer ses activités de médecins itinérants avec celles d'Ambulance royale, pendant un certain temps. Dans tout ce mélémélo, M. Dufort aura perdu les \$65 versés à Urgence M.D., sans avoir bénéficié des avantages que cette firme s'engageait à respecter dans son contrat de service.

### Le contrat de service

Le contrat de M. Dufort couvrait la période allant du 15 janvier 1981 (jour de la signature) au 15 janvier 1982. L'entête du contrat porte le nom Urgence M.D., ce qui estropie le nom complet de la compagnie. Cependant, il indique la même adresse que celle mentionnée dans la déclaration d'incorporation de la compagnie Urgence M.D. Laval Inc. Dans ce contrat, l'entreprise s'engage à défrayer le coût du transport par ambulance, celui des injections requises et de l'emploi de l'oxygène, ainsi que d'un défibrillateur durant le transport du malade, «lorsque prescrits par le médecin de service d'Urgence M.D.». Une autre clause stipule que l'acheteur du contrat, dès la signature de celui-ci, s'engage à verser \$65 en guise de cotisation annuelle pour la première année de services.

«Dans le temps du Jour de l'an, j'avais fait appel à Urgence M.D. qui a dépêché un médecin. Celui-ci a dispensé des soins à mon épouse. Le surindemain, la compagnie téléphonait pour nous

demandeur de recevoir un représentant, question de s'enquérir de notre satisfaction à l'égard des services médicaux reçus», raconte-t-il. «Ce représentant est venu et nous a expliqué les avantages à conclure le contrat de service. Un argument de sa part m'a surtout convaincu de le signer. Il nous a dit que la plupart du temps les ambulances obligeaient les gens de payer avant de nous transporter et qu'on n'avait pas toujours l'argent liquide pour faire face à la musique. Il a ajouté qu'Urgen-

ce M.D. donnait des reçus afin que les personnes transportées puissent réclamer le remboursement du service ambulancier auprès de leur assureur dans le cas de plans d'assurances individuelles ou collectives», explique M. Dufort.

Urgence M.D. a commencé à vendre de tels contrats au cours de l'année 1979. En avril 1981, l'Office québécois de la protection des consommateurs a mené une enquête afin de déterminer si cet-

te manière d'opérer consistait à faire de la vente itinérante. Les contrats dont les enquêteurs ont pris connaissance, arrêtés au mois de décembre 1980, «De par son mode d'opération, Urgence M.D. faisait de la vente itinérante. La loi prévoit alors principalement trois choses: le vendeur doit détenir un permis de vente itinérante; il doit fournir un cautionnement en prévision du remboursement des consommateurs en cas de faillite; enfin, il lui est défendu de prendre un paiement

en argent durant les 10 jours dont bénéficient les consommateurs pour annuler un contrat. Urgence M.D. ne détenait pas de permis de vente itinérante», affirme Me Nicole Archambault, du contentieux de l'Office de protection des consommateurs.

Aucun consommateur ne s'étant plaint, et l'Office croyant qu'Urgence M.D. avait cessé cette vente de contrats en décembre 1980, son enquête a abouti et s'est limitée à ce constat.

# L'État défraie le transport par ambulance trois fois sur quatre

Il s'effectue présentement au Québec plus de 400.000 transports par ambulance annuellement. Trois fois sur quatre, l'État ou l'un de ses organismes (Régie d'assurance-automobile, Commission de santé et sécurité au travail, etc.) défraie le transport des malades.

### NICOLE BEAUCHAMP

Cette donnée, qui se dégage d'un bilan relatif aux transports ambulanciers et réalisé par la direction générale des programmes de santé du ministère des Affaires sociales en janvier 81, met d'emblée en évidence les points suivants. En premier lieu, la compagnie Urgence M.D. Laval Inc. risquait peu en se lançant dans la vente de contrats de service de transport ambulancier. En deuxième lieu, la loi sur la protection de la santé publique, ainsi que les règlements qui régissent le transport ambulancier, tournent grosso modo de l'émission de permis, de l'équipement obligatoire et de la formation du personnel à bord des véhi-

cules, mais ne touchent pas à la tarification.

En effet, l'intervention de l'État dans le domaine ambulancier, laissé à l'initiative privée jusqu'à la décennie 70, remonte au printemps 1974 où les dispositions de la loi sur la protection de la santé publique se rattachant aux services d'ambulance entraient en vigueur. Jusque-là, c'était presque exclusivement les entreprises funéraires existantes qui avaient développé ces services. La première réglementation qui a assujéti le fonctionnement des services d'ambulance, date quant à elle de février 1976. Du côté de la formation des conducteurs et préposés aux ambulances, on a complété le programme de cours dispensés dans 14 cégeps du Québec seulement en mars 1978.

Le bilan, à la toute fin de l'année 1980: on dénombre 205 détenteurs de permis pour 463 ambulances dans la Belle province, et 68,6 p.c. en moyenne des 2.940 employés ont décroché une «attestation de conformité» après avoir

suivi le cours dans un cégep. Cependant, dans la région du Grand-Montréal, la proportion des employés ainsi qualifiés ne dépassait guère le seul établi par le MAS (50 p.c.) pour améliorer graduellement les services d'ambulance, soit 54 p.c. des 329 employés.

### L'État s'en mêle

Dans ce contexte, le projet de loi 27, déposé récemment en première lecture par le ministre Pierre-Marc Johnson, marquera éventuellement une intervention beaucoup plus poussée de l'État. Le ministre s'y attribue en effet de nouveaux pouvoirs, dont celui de «fixer les coûts ou taux de transport par ambulance en fonction des zones ou établir des normes permettant de les fixer». En outre, une autre disposition du projet de loi prévoit l'interdiction «à toute personne d'exiger tout autre coût ou taux» que ceux qui seront fixés.

Cela promet de couper court à la tendance de certains transpor-

teurs ambulanciers d'exiger un paiement pour l'emploi de l'oxygène ou d'un défibrillateur (pour les crises cardiaques), et pour les injections en sus des frais de transport. D'autre part, si l'on ignore la fréquence d'agissements discutables de la part des ambulanciers, l'on sait cependant que des citoyens vivent parfois des incidents troublants. Les tribunaux d'un Lavallois âgé, qui a fait parvenir à LA PRESSE copie de ses preuves, en témoignent.

En mars 1980, il appelle Urgence M.D. afin de recevoir l'oxygène à son domicile. A la place d'un médecin, il voit arriver une ambulance. Il refuse un transport ambulancier vers un hôpital et, devant ce refus, l'ambulancier exige un paiement de \$15 pour son déplacement. Outre, ce citoyen de Laval a débattu et gagné sa cause aux «Petites créances». Le juge condamnant la compagnie ambulancière à rembourser le requérant en plus d'assumer les frais de \$50 rattachés au jugement.

## LES RUES DE MONTRÉAL

**PONT, rue du (?)**  
Voie conduisant au pont de l'île de la Visitation, elle-même située à l'est du pont Papineau-Leblanc.

**PONTBRIAND, rue de (1911)**  
Jadis nommée rue Jetté, cette voie honore Henri-Marie du Breil de Pontbriand (1708-1760), 6e évê-

que de Québec de 1741 à 1759. Axe ouest-est à partir de Saint-Gérard, au nord de Faillon.

**HAMPTON, avenue (?)**  
Hampton Court est une des résidences royales d'Angleterre, près de Londres. Axe nord-sud croisant Monkland à l'est de Cavendish.

**HAMON, rue (1961)**  
En hommage au jésuite Édouard Hamon (1841-1904), écrivain et historien. Axe sud-nord à partir d'Henri-Bourassa, à l'est de l'Acadie.

**DUVERT, rue (1968)**  
En l'honneur du Dr François Duvert, un des patriotes de 1837-38. Axe ouest-est à partir de La Jeunesse, au nord de Gouin.

**CAPRICIEUSE, place de la (1955)**  
Elle commémore l'événement du 13 juillet 1855, alors que la frégate française «La Capricieuse» vint rétablir les relations entre la France et le Canada. Axe sud-nord à partir de Gouin, à l'ouest de l'autoroute des Laurentides.



L'épaisse fumée se dégageant du sous-sol sans fenêtres a considérablement gêné le travail des pompiers. photo René Picard, LA PRESSE

# Un incendie force le déplacement de 200 patients à l'hôpital N.-Dame

Un léger incendie survenu dans une pièce du premier sous-sol du pavillon Deschamps de l'hôpital Notre-Dame a néces-

### PAUL ROY

sité le déplacement latéral de quelque 200 patients, hier après-midi.

Le feu a débuté vers 13h; 50 dans un centre de distribution de linge et autres fournitures, à côté de la pharmacie, produisant une abondante fumée. C'est d'ailleurs la difficulté qu'ont eue les 80

pompiers dépêchés sur les lieux à dissiper cette fumée qui a incité les autorités de l'hôpital, le plus important à Montréal, à déplacer les patients des deuxième, troisième, quatrième et cinquième étages dans les autres pavillons de l'hôpital.

«Au sous-sol, c'est plus difficile de faire circuler l'air en raison de l'absence de fenêtres», d'expliquer Jean Labbé, président de l'Association des pompiers de Montréal, présent sur les lieux. Quant au directeur Raymond Leroux, du Service des incendies de Mon-

tréal, il a précisé que l'évacuation avait été ordonnée à titre préventif seulement.

D'ailleurs, en fin d'après-midi, tous les patients déplacés avaient réintégré leurs chambres. L'incendie a été déclaré sous contrôle vers 14h30.

S'il s'agissait d'un incendie mineur, on aurait juré le contraire à observer le déploiement d'hommes et d'équipement du Service des incendies aux abords de l'hôpital. On ne voulait évidemment pas prendre de chances, et on se remémorait sans doute un

autre incendie plus important survenu dans le pavillon Lachapelle du même hôpital, en mai 1980, et qui avait forcé l'évacuation hors des murs de 500 patients.

La cause de l'incendie d'hier n'avait pas été déterminée au moment de mettre sous presse, bien qu'il ait été question de fils qui auraient surchauffé. Aucune précision non plus quant à l'étendue des dégâts, que l'on dit mineurs.

Toutefois, l'urgence devait demeurer fermée jusqu'à midi aujourd'hui.

# Les pompes du Grand siècle revivent pour les agapes du Conseil de Nouvelle-France

QUEBEC (PC) — A une époque où on se passionne pour la conquête de l'espace on a fait, vendredi soir, à Québec, un retour dans le temps, dans l'Histoire même, puisqu'on a présenté dans la grande salle de bal du Québec Hilton, un festin digne de la Cour du Roi Soleil. Il s'agissait des septièmes Agapes du Conseil Souverain de la Nouvelle-France.

Plus de 450 convives se sont retrouvés réunis à cet événement annuel, recréé par le Hilton au printemps 1974, rapidement devenu la soirée sociale la plus recherchée et courue de Québec, tant par son faste que par ses racines historiques si chères aux Québécois.

La cérémonie a débuté par l'entrée de la table d'honneur. Précé-

dés par la fanfare «Les Aventuriers», du major-dome, de laquais et de soldats, tous revêtus de costumes d'époque, les invités charmés, le gouverneur, le procureur général, l'intendant, le greffier, l'évêque, quatre conseillers et l'Indien ont pris place à cette table d'honneur avec la pompe coutumière du XVIIème siècle. Après la présentation des invi-

tés d'honneur par l'intendant Jean Talon, et la bénédiction de la table par l'évêque, vins et mets se sont succédés. Le dîner se composait de dix services paradés, ponctués de spectacles aromatisés d'humour, présentés par le groupe d'artistes du Festin du Gouverneur de l'île Ste-Hélène et de musiciens ambulants entre chaque services.

## LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: -3  
MAXIMUM: 1  
QUELQUES AVERSES DE NEIGE EN MATINÉE, PUIS QUELQUES FLOCONS  
DEMAIN: NUAGEUX ET VENTEUX

Québec	Min	Max	Aujourd'hui
Abitibi	-8	-4	Averses de neige
Outaouais	-3	1	...
Laurentides	-3	0	...
Cantons de l'Est	-3	1	Nuageux et neige
Mauricie	-6	-1	...
Québec	-5	0	...
Bas-Saint-Jean	-5	0	...
Kimouiki	-4	-1	...
Gaspésie	-6	-1	...
Bas-Caraïbe	-4	-1	...
Sépétilles	-6	-1	...

Canada	Min	Max	Aujourd'hui
Victoria	0	6	Nuageux
Edmonton	-8	0	Ensoleillé
Regina	-6	-3	Part. nuageux
Winnipeg	-6	-1	...
Toronto	-3	2	...
Fredericton	-7	2	Neige légère
Halifax	2	4	Averses
Charlottetown	-3	2	Neige légère
Saint-Jean	0	4	Nuageux

## La Quotidienne

Tirage d'hier  
9 - 9 - 6

### États-Unis

	Min	Max	Min	Max	
Boston	3	6	Nlle-Orléans	19	28
Buffalo	4	5	Pittsburgh	8	12
Chicago	2	4	San Francisco	8	13
Miami	19	25	Washington	8	11
New York	5	7			

### les capitales

	Min	Max	Min	Max	
Amsterdam	8	10	Madrid	0	17
Athènes	12	15	Moscou	0	2
Acapulco	22	32	Mexico	2	23
Berlin	2	7	Oslo	-3	-5
Bruxelles	6	11	Paris	5	9
Buenos Aires	15	26	Rome	6	15
Copenhague	2	4	Séoul	0	11
Genève	-4	6	Stockholm	-5	-2
Hong Kong	17	21	Tokyo	9	11
Le Caire	11	23	Trinidad	21	32
Lisbonne	12	21	Vienne	2	5
London	11	12			

# Une des mères québécoises détenues au Guatemala doit être hospitalisée d'urgence

■ L'une des quatre Québécoises arrêtées et mises en cellule lundi soir dernier par la police du Guatemala au sujet de la nébuleuse affaire du présumé trafic d'enfants guatémaltèques, Mme Simone Bédard (âgée de 68 ans), a dû jeudi soir être transportée d'urgence à l'hôpital Bella Aurora de Guatemala Cité afin de subir des traitements médicaux pour troubles émotionnels et gastriques.

**MICHEL GIRARD**

Mme Bédard, à l'instar de sa fille Lise Francoeur, étaient allées au Guatemala à titre d'escorte pour deux orphelins guatémaltèques destinés à deux couples du Québec, les McIntyre et les Laliberté. Mme Francoeur qui est actuellement détenue à la prison pour femmes Santa Teresa, de la capitale guatémaltèque, s'est vu refuser par les autorités policières du Guatemala le droit d'être au chevet de sa mère, ce qui rend la situation encore plus dramatique pour Mme Bédard dont la chambre d'hôpital est gardée par un policier.

Les deux autres mères de famille

les québécoises également incarcérées à la même prison que Mme Francoeur, Mmes Monique Magown et Diana Werminlinger, s'étaient pour leur part rendues au Guatemala dans le but d'aller chercher elles-mêmes leur propre enfant adoptif. Ces quatre Québécoises avaient en main tous les documents logaux (approuvés et attestés par le Guatemala et le Canada) qui étaient nécessaires pour sortir les enfants guatémaltèques de leur pays.

Depuis leur arrestation, aucune d'entre elles n'a eu le droit de communiquer avec leur famille immédiate, ni par écrit ni par téléphone. Les seules informations qui parviennent aux familles des quatre Québécoises proviennent de l'ambassade du Canada au Guatemala et du ministère des Affaires extérieures du gouvernement canadien. Ces renseignements ne permettent absolument pas de connaître les conditions dans lesquelles sont détenues actuellement ces Canadiennes, ce qui inquiète grandement leurs proches.

Tout ce qu'on l'on sait à l'heure actuelle, c'est que ces quatre

femmes ont vécu des moments dramatiques depuis que la police guatémaltèque les a mises sous arrestation et qu'elle leur a enlevé les enfants.

Et ce drame est loin d'être terminé puisqu'elles devront attendre jusqu'à probablement mercredi prochain avant de savoir si le juge de paix guatémaltèque saisi de cette affaire acceptera ou non de retenir contre elles des accusations.

Tant les quatre mères appréhendées que leur famille immédiate ne comprennent absolument pas en vertu de quels motifs la police du Guatemala a pu agir ainsi à leur égard. Dans le passé, de nombreux enfants guatémaltèques abandonnés étaient sortis de leur pays pour les fins d'une adoption internationale selon les mêmes procédures légales et sans aucun problème.

Cette fois-ci, la police du Guatemala prétend qu'il y avait eu des irrégularités commises au sujet de l'obtention de ces fameux documents, pourtant obtenus au préalable en fonction des procédures légales en vigueur au Guatemala et par surcroît au Canada.

L'avocat-notaire guatémaltèque qui a fait au Guatemala toutes les procédures légales pour l'adoption de ces orphelins, soit Me Emond Mulet-Lesieur (lui-même jeté en prison au cours de cette opération policière), croit que toute cette affaire n'est le résultat que d'un coup politique dirigé contre lui et son parti politique. Me Mulet-Lesieur est le secrétaire général du Parti nouveau national (PRN) qui présente contre l'actuel président un candidat aux prochaines élections présidentielles du mois de mars 1982.

Ces enfants guatémaltèques avaient été abandonnés en bonne et due forme par leurs mères naturelles en vue d'une adoption internationale. Ils étaient à l'orphelinat de la fondation privée guatémaltèque «Los Niños Del Sol». Cette organisation est complètement indépendante de l'association montréalaise «les enfants du Soleil» dont le rôle n'est pas de faire des procédures légales pour l'adoption internationale mais plutôt de regrouper et de venir en aide à des parents ou de futurs parents d'enfants étrangers.



## Les hommes à chevaux menacés par les loteries

■ La dernière réunion des «actionnaires» (un euphémisme utilisé pour permettre à Loto-Québec d'y participer sans contredire la récente décision du Québec de boycotter les conférences interprovinciales) de la Corporation interprovinciale des loteries a permis d'apprendre que les provinces lanceront une nouvelle loterie, la «649», à l'échelle nationale dès l'été prochain.

Similaire à la «6-36» de Loto-Québec (à cette différence qu'il faudra choisir six bons numéros parmi 49), cette loterie verra le jour pour contrer la loterie sur événements sportifs que le gouvernement fédéral menace de lancer sensiblement à la même période. Et il faut s'attendre à ce qu'elle soit fort populaire puisqu'on prévoit que le premier prix puisse atteindre jusqu'à \$6 millions (vous avez bien lu, SIX millions). Les marchands de rêve seront donc plus actifs que jamais.

Mais chez les hommes à chevaux, regroupés sous le couvert de la Société trot et amble du Québec (STAQ), l'inquiétude n'en sera que plus grande. Avec cette épée de Damoclès que représentaient déjà les éventuels casinos convoités par au moins un ministre du gouvernement du Québec, c'est là une autre mauvaise nouvelle.

Roger Jolicoeur, vice-président à l'administration et directeur général de l'hippodrome Blue Bonnets, n'hésite pas à pointer les loteries du doigt pour expliquer la période difficile que traversent les hippodromes québécois. Pour ne citer que l'exemple de Blue Bonnets, Jolicoeur mentionne qu'après avoir connu une progression constante jusqu'en 1969, l'hippodrome plafonne depuis 1970, année où la première loterie québécoise a fait son apparition.

### De meilleures chances qu'à Loto-Québec

Or, Jolicoeur est d'avis que la clientèle de Blue Bonnets est la même que celle de Loto-Québec, et ce serait encore plus vrai (c'est l'existence même de Blue Bonnets qui serait en jeu, assure Jolicoeur sans vouloir paraître alarmiste) si les casinos devaient faire leur apparition à Montréal.

Tout en reconnaissant qu'il prêche pour sa paroisse, Jolicoeur aime souligner l'apport des courses au contexte socio-économique de Montréal tant pour les parieurs que pour les gouvernements.

Tout d'abord, alors que Loto-Québec retourne un maximum de 45 pour cent des mises aux parieurs, les hippodromes retournent 80 pour cent. Et alors que dans certaines formes de jeu à Loto-Québec, le parieur n'a qu'une chance sur quelques centaines de gagner au moins un prix, dans une course de chevaux, il a une chance sur 10 (il faudrait surtout parler d'une chance sur 8) de choisir le cheval gagnant. Aucune forme de jeu n'est aussi généreuse que les courses de chevaux, assure Jolicoeur.

Quant aux retombées économiques, Jolicoeur mentionne les chiffres suivants pour 1981 (il s'agit évidemment de prévisions): pour des paris de \$300 millions, la piste versera \$31 millions au gouvernement provincial (taxe sur le pari mutuel, taxe de vente aux concessions, etc.), \$2.5 millions en taxes municipales, scolaires et d'amusement, \$1.5 million au gouvernement fédéral (taxe sur le pari mutuel), et \$14.5 millions sous forme de bourses aux propriétaires des chevaux. Et les taxes versées aux gouvernements ne comprennent pas les impôts directs sur les \$10.5 millions payés en salaires aux 900 employés de la piste.

Ce sont là des données que le gouvernement devra étudier sérieusement avant d'autoriser l'implantation de casinos. Car Roger Jolicoeur est catégorique sur un point: nulle part dans le monde un hippodrome n'a pu coexister avec un casino. Même Las Vegas n'a pas échappé à cette réalité du monde du jeu.

### Précision du président Lamarre

Dans un récent message, le président Yvon Lamarre, du comité exécutif de la Ville de Montréal, apportait la précision suivante quant aux édifices de la Young Men's Christian Association, menacés pour un moment d'être vendus par le shérif pour non-paiement de taxes municipales.

Selon le président Lamarre, c'est la Commission municipale du Québec et non la Ville de Montréal (comme me l'avait laissé entendre le directeur général Saul Kasamar, de la YMCA) qui décide si une institution à but non lucratif peut être exemptée de payer des taxes municipales. Donc, c'est la CMQ qui a décidé en octobre 1980 (et c'est cette décision qui est présentement remise en cause par les procureurs de la YMCA) que l'édifice de la rue Drummond de la YMCA ne répondait pas aux critères du paragraphe 10 de l'article 204, et le 4 novembre, la Ville acceptait de surseoir à la vente (comme d'ailleurs l'avait précisé Kasamar) en attendant la décision de la CMQ.

Quant à l'édifice de la rue Stanley, Lamarre reconnaît qu'il remplit les conditions de l'article mentionné précédemment, ce qui nous amène à nous demander pourquoi il était lui aussi de la liste du shérif.

J'espère que cette précision satisfera tous les intéressés... et qu'en définitive, la CMQ donnera gain de cause à la YMCA.

# Un terrible cauchemar

■ Toutes les familles des quatre Québécoises actuellement emprisonnées par les autorités policières du Guatemala vivent à l'heure actuelle le drame de leur vie.

Des entrevues que trois des époux ont accordées à LA PRESSE, il ressort que tous les membres de leur famille respective vivent un terrible cauchemar qui a pour conséquences directes de les traumatiser psychologiquement, de les empêcher de manger et de dormir, de nuire énormément à leur santé physique et de les mettre dans un état d'anxiété sans commune mesure. Tout le monde dans leur famille immédiate sont atterrés par les arrestations de ces quatre mères de famille.

Ce qui inquiète encore davantage le docteur John Magown, l'avocat Jean Francoeur et le fonctionnaire Louis Werminlinger, c'est le fait que personne ni à l'ambassade du Canada au Guatemala ni au ministère des Affaires extérieures du gouvernement fédéral n'est capable de leur dire avec certitude dans quelles conditions leurs épouses sont détenues. En outre, l'incertitude créée par le délai demandé par le juge de paix guatémaltèque au sujet du bien-fondé ou non des accusations que la police du Guatemala veut porter contre elles à propos de leur implication dans un présumé trafic d'enfants étrangers, les force à se

morfondre d'anxiété et de peur impossibles à contrôler émotivement.

Tous les trois ne comprennent absolument pas en vertu de quels motifs le moins valables la police du Guatemala peut-elle avoir posé un tel geste contre des mères de famille qui ont agi de bonne foi et dans la plus grande légalité possible pour faire sortir les cinq enfants guatémaltèques destinés à une adoption internationale.

«Il est complètement absurde de penser que nous aurions pu nous lancer dans une opération de marché noir d'enfants étrangers. Si tel avait été notre intention, pensez-vous qu'on aurait fait faire par notre avocat canadien et notre avocat guatémaltèque un nombre incalculable de procédures légales», a précisé le docteur Magown.

«Nos avocats, (Me Francoeur et Me Mulet-Lesieur) spécialisés par surcroît dans le domaine de l'adoption internationale depuis plusieurs années, ont suivi toutes les procédures légales exigées par les deux gouvernements. Cela est d'autant plus vrai qu'avant de laisser partir nos épouses pour le Guatemala, tous les documents légaux avaient été obtenus et approuvés par les deux gouvernements. Les enfants guatémaltèques nous ont été confiés pour adoption et ils nous appartiennent puisque leur mère respective les a



Louis Werminlinger

(photo Pierre McCann, LA PRESSE)

abandonné légalement en notre faveur», a ajouté Louis Werminlinger.

Pour Me Jean Francoeur, l'emprisonnement des quatre Québécoises (dont son épouse Lise Francoeur) ne peut être interprétée qu'au titre d'une malencontreuse erreur judiciaire. «Tout le monde a agi de bonne foi dans cette affaire et ce en fonction des mêmes démarches et procédures qui ont toujours été utilisées dans le cas

du Guatemala et des pays voisins», a-t-il dit.

«Les dirigeants du Guatemala doivent les libérer immédiatement (les enfants compris) et cesser de nous faire vivre cet incroyablement cauchemar. Il faut que le premier ministre du Canada, Pierre-Elliott Trudeau, se mêle personnellement du dossier, simple question de nous rendre justice», ont-ils réclamé unanimement en vue de mettre fin à ce drame.

## VU LA HAUSSE GALOPANTE DU COÛT DE L'ESSENCE

# Même les policiers devront se tourner vers les petites voitures

■ Les augmentations successives du coût de l'essence obligent tous les corps policiers de la province à songer à s'équiper de flottes motorisées moins gourmandes. Le gouvernement et les municipalités lorgnent maintenant du côté des petites cylindrées à essence ou diesel pour les voitures de police. La CUM s'appuie à acquérir une dizaine de voitures à quatre cylindres qui serviront aux enquêteurs. Le même phénomène est prévu à la Sûreté du Québec.

**ANDRÉ PÉPIN**

D'ici quelques années, au fur et à mesure que les flottes seront renouvelées, le changement s'effectuera de façon à ce que les autos-patrouilles soient équipées de moteurs à quatre cylindres. Les expériences tentées actuellement au niveau des services d'enquête seront déterminantes. Toutes les autorités impliquées dans l'administration des forces policières se penchent actuellement sur le problème de la trop forte consommation de carburant de leurs véhicules. Des spécialistes de la plupart des importants corps de police réalisent actuellement des études à ce sujet.

Depuis l'annonce de l'augmentation du coût de l'essence faite par le ministre des Finances Jacques Parizeau à la présentation de son mini-budget, la police de la CUM sait qu'elle devra déboursier \$70,000 de plus dès cette année pour sa flotte de véhicules affectés à la police. L'an prochain, un demi-million de dollars devront être versés pour cette seule taxe provinciale; on sait que le gouvernement fédéral doit annoncer de nouvelles augmentations au cours de la prochaine année. Les 950 véhicules de la police de la CUM bouffent, en essence seulement, quelque \$3 millions chaque année.

Dès la semaine prochaine, la police de la CUM lancera un appel d'offres pour dix petits véhicules à quatre cylindres qui serviront aux enquêteurs de différentes sections. Ces automobiles seront utilisées, par exemple, pour aller interroger des gens dans le cadre d'enquêtes sur des activités criminelles.

Le directeur administratif de la flotte de véhicules pour la police, M. Marcel St-Aubin, a expliqué hier à LA PRESSE: «Cette année, les voitures que nous avons achetées étaient équipées de moteurs

de 305 pouces cubes. L'an prochain, tout en respectant les normes du Bureau des normes du Québec, nous pourrions acheter des automobiles avec moteur V-8 de 255 p.c. pour sillonner les rues du territoire, c'est-à-dire pour les autos identifiées au service. M. St-Aubin est d'avis que les petites cylindrées seront éventuellement utilisées pour la patrouille aussi, en raison des économies qu'elles permettent de réaliser. Elles remplaceront, comme c'est déjà le cas avec les intermédiaires, les voitures utilisées par le service. Le changement se fera à la lumière

de des études des coûts d'achat et d'entretien.

La police de la CUM, c'est la colosse des corps municipaux. Pour ses besoins particuliers, il innove en ce moment en optant carrément pour des 4 cylindres qui serviront, dans un premier temps, aux enquêteurs. Toutefois, d'autres corps municipaux envisagent aussi d'opter pour de nouveaux types de véhicules. Le maire de SKHERBROOKE PR3SI L'Union des municipalités, M. Jacques O'Bready, a confié, au cours d'une entrevue, que l'ensemble des municipalités sont fort

préoccupées par le problème du coût de l'essence. La possibilité de recourir aux petites cylindrées au aux moteurs diesel sera discutée au cours du congrès des dirigeants municipaux qui se déroulera en fin de semaine à Jonquière. Le gérant adjoint de Laval, M. Lucien Desrochers, a confié que la deuxième ville en importance au Québec étudiera, dans un proche avenir, la possibilité de réduire considérablement la consommation d'essence de sa flotte policière en optant pour de petits véhicules.

Si la réglementation régissant

la circulation dans les tunnels de la région métropolitaine l'avait permis, la SQ aurait déjà équipé plusieurs voitures de patrouille pour qu'elles fonctionnent au propane. L'idée n'est toutefois pas rejetée par la direction générale qui espère convertir quelques unités, à titre d'expérience, dans d'autres régions, si les possibilités d'approvisionnement s'améliorent.

M. Michel Lambert, directeur général adjoint, a pour sa part confié que plusieurs petits véhicules à quatre cylindres seront bientôt achetés pour être affectés aux services des enquêtes dans différentes sections.

La direction générale de la SQ a par ailleurs ordonné la réalisation d'études visant à déterminer avec exactitude les coûts d'entretien des petits modèles à quatre cylindres, de différents types, équipés de transmissions manuelles à cinq vitesses d'avant. Éventuellement, ces voitures serviront à la patrouille routière, soutiennent les dirigeants de la SQ. Des études seront faites aussi pour les moteurs diesel. Sept cents véhicules à moteurs de huit cylindres sont actuellement affectés à la patrouille routière à la SQ.

## Les officiers aussi seront touchés

■ Les coupures budgétaires au ministère de la Justice n'ont pas encore eu d'effet en ce qui a trait aux véhicules fournis aux supérieurs de la SQ. 113 véhicules de modèles récents, équipés de moteurs huit cylindres dont fournis aux officiers qui ont aussi l'usage de cartes de crédit pour l'essence.

Les officiers supérieurs ont droit à cet avantage. Le ministère de la Justice, par le biais du bud-

get de la SQ, fournit ces véhicules pour permettre aux officiers de se déplacer plus facilement au moment des urgences. En principe, ils ne doivent utiliser ces automobiles que pour le travail, mais ils en sont les gardiens en tout temps.

Les officiers qui ont droit à ce privilège sont répartis comme suit: 69 lieutenants, 16 capitaines, 18 inspecteurs, cinq inspecteurs-chef et directeurs généraux ad-

joint qui gagnent respectivement \$35,435, \$38,092, \$42,800, \$47,626, \$52,984. Le directeur général jouit, bien sûr, du même privilège.

Toutefois, selon les informations obtenues hier par LA PRESSE, il appert que les officiers devaient aussi utiliser de petites cylindrées au fur et à mesure que le renouvellement de la flotte s'effectuera.

## NOTES POLITIQUES

## Mécontentement chez les péquistes de l'Outaouais



photo SPC

De passage à Hull, hier, pour l'ouverture du nouveau Palais des congrès, le premier ministre Lévesque semblait trassé par quelque problème, au moment où la photo a été prise.

nouvel exécutif récemment élu. Une première tentative en ce sens a avorté, mais il y aura une nouvelle réunion de convoquée, au cours du mois de décembre.

Selon le président régional, William Bedwell, il existe un profond conflit de personnalité, sur la façon de fonctionner, entre la présidente Annette Marquis et les autres membres de son exécutif.

William Bedwell, espère qu'au cours de la réunion de décembre, que l'exécutif déjà en place sera destitué et que les membres pourront choisir de nouveaux dirigeants, a-t-il précisé au cours d'une conversation, et que la situation revienne enfin à la normale.

## Le congrès NPD: une centaine de personnes

Le Nouveau parti démocratique, section Québec, tiendra un congrès en fin de semaine, à Montréal, qui ne devrait pas faire grand bruit. On attend en effet une centaine de délégués. Lors d'un congrès de ce genre, il y a deux ans, à Victoriaville, le fief de l'actuel président sortant, Jean-Denis Lavigne, on avait enregistré 74 délégués.

Le trésorier de l'exécutif sortant, Jean-Claude Bohrer, tentera de déloger Lavigne à la présidence. En présentant une équipe complète de candidats aux différents postes, Jean-Claude Bohrer, reproche au président sortant de n'avoir rien fait pour mettre sur pied une organisation au Québec. Il lui reproche aussi son manque de leadership, car il accuse ce dernier d'avoir volontairement négligé d'établir une véritable politique NPD-Québec. Il soutient que ce dernier, s'est contenté d'accepter celles qui étaient dictées par Ottawa.

Bohrer fait aussi grief à Lavigne d'avoir travaillé pour le comité du «OUI» lors de la campagne référendaire, alors que le NPD, jusqu'à nouvel ordre, est un parti fédéraliste. En somme une petite querelle de ménage qui pourrait peut-être animer un peu les discussions, qui sont trop souvent des énoncés philosophiques et des vues de l'esprit, devenus depuis fort longtemps la marque de commerce des congrès NPD.

Pour sa part, Bohrer, professeur de biologie de son métier, promet de mettre sur pied une véritable commission politique et de travailler à la réorganisation complète du NPD-Québec.



Jacques Bouchard

Face aux pressions de l'opinion publique et des hommes d'affaires de la région de Hull, relatives à l'augmentation de la taxe sur l'essence annoncée par le ministre des Finances, Jacques Parizeau, les péquistes de la région de l'Outaouais ont décidé de réagir, et de faire pression auprès du gouvernement québécois.

Hier d'ailleurs, le premier ministre Lévesque, de passage à Hull pour participer à une émission radiophonique de ligne ouverte s'est fait chahuter par une centaine de manifestants qui dénonçaient précisément la nouvelle hausse de taxe sur l'essence.

À l'intérieur même du Parti québécois local, c'est à la suite de nombreuses protestations des citoyens et commerçants de la région et de la ville frontalière de Hull, en particulier, qu'on a adressé une requête par écrit au ministre d'Etat au développement économique, Bernard Landry, pour qu'il vienne dans la capitale de l'Outaouais, afin de discuter de la situation avec les gens du milieu.

Étant donné que l'Outaouais n'a élu aucun député péquiste à l'Assemblée nationale, c'est M. Landry qui a été désigné comme «parrain politique» de cette région «orpheline» selon le jargon interne du P.Q.

Cette lettre d'invitation a été adressée au député péquiste de Laval-des-Rapides, au début de la semaine, a souligné à LA PRESSE, le nouveau président régional du P.Q. de l'Outaouais, William Bedwell.

En tant sur place, le ministre Landry, estime M. Bedwell, sera en mesure de prendre connaissance des problèmes qui se posent pour les hommes d'affaires et les commerçants de la région, à la suite de ce budget. Il y a le fait par exemple que des gens qui se rendent à Ottawa, de l'autre côté de la rivière Outaouais, pour faire le plein d'essence, profitent de l'occasion, le jeudi ou le vendredi soir, pour effectuer d'autres emplettes dans différents commerces de la Capitale nationale.

À la longue, cette situation pourrait s'avérer catastrophique, et le président péquiste s'est dit assuré que Bernard Landry pourra trouver des solutions à ces problèmes.

## Une perte de terrain au profit d'Ottawa

Pour le nouveau vice-président de l'exécutif national du Parti

québécois, Sylvain Simard, les nouvelles dispositions du budget supplémentaire de Jacques Parizeau, ont pour effet d'abolir tout simplement les retombés bénéfiques, pour la région, de l'abolition de la taxe de vente sur un certain nombre d'articles.

«Nous avons réussi à marquer des points sur Ottawa en attirant chez nous des acheteurs de l'Ontario, avec l'abolition de la taxe de vente, mais maintenant les choses seront plus difficiles», a souligné à LA PRESSE, Sylvain Simard, en précisant que la situation ne lui apparaissait pas pour autant trop inquiétante.

Il préfère attendre quelques

semaines, pour voir si le phénomène de «la traversée» du pont se poursuivra au même rythme, progressera ou diminuera, avant d'évaluer la situation à la lumière de faits qui seront plus palpables que ceux qu'il connaît actuellement.

## Nouvel exécutif pour le comté de Hull

Par ailleurs, des membres mécontents du Parti québécois de l'association péquiste du comté de Hull, ont fait signer une pétition pour demander la destitution du

## Rien que des importés

Pierre Foglia

J'entretiens d'excellents rapports avec les Grecs. Qu'ils conduisent des taxis ou qu'ils fassent des soulakis je crois que ce sont de honnêtes immigrants qui élèvent leurs enfants dans le respect des lois.

Lorsque les Grecs ont acheté la rue Prince Arthur et plus tard la rue Duluth je connais des gens qui ont dit que finalement les Grecs étaient comme les Italiens, les Haïtiens, les Français, les Arabes et les Juifs, rien que des importés qui profitent des incertitudes de la culture ambiante pour imposer la leur.

Je ne partage pas cette opinion. Les peuplades ethniques ont apporté beaucoup au Canada qui est une mosaïque comme chacun sait. J'ai voyagé dans de nombreux pays qui n'ont pas eu cette chance et c'est très monotone, comme en France où il n'y a que des Français, en Espagne rien que des Espagnols et au Luxembourg où, je vous l'apprends sans doute, les étrangers sont punis de mort.

En général donc, je suis pour les Grecs et contre les Turcs. Je n'ai pas besoin d'insister sur le rôle capital qu'ont joué les Grecs à l'aube de notre civilisation, ni de vous rappeler qu'ils ont inventé le basket-ball... Et ne vous y trompez surtout pas, les Grecs ne sont pas plus fous que nous: ils savent très bien, eux aussi, qu'il y a maintenant trop de restaurants grecs rues Duluth et Prince-Arthur. Et savez-vous ce qu'ils font les Grecs pour corriger cette situation?

Ils ouvrent des restaurants italiens!

C'est le cas de la «Toscana» au coin Drolet et Duluth, et d'un autre, ouvert depuis lundi seulement sur Duluth, tout près de Saint-Denis.

J'ai essayé pour vous ces deux nouveaux restaurants italiens du «village». Si vous aimez la cuisine grecque je vous les recommande.

J'entretiens d'excellents rapports avec les Suisses. Ce sont des gens aussi paisibles que leurs vaches, celles-là même qui donnent l'excellent chocolat au lait que l'on sait.

Je vous ai déjà dit je crois que mon voisin de bureau à LA PRESSE était un suave Helvète, analyste des questions financières comme il se doit à un Suisse, ce qui ne l'empêche pas de tenir, à l'occasion d'aimables propos sur les papillons, et sur la culture du colza dans le Valais.

Mais je disais que les Suisses sont des gens paisibles. Je n'en suis plus aussi sûr. Figurez-vous que je devais vous parler aujourd'hui des jouets militaires, de ces canons, de ces soldats, de ces fusées miniatures «qui reproduisent les attitudes guerrières, qui apprennent à nos enfants que les armes sont des outils pour régler les conflits, qui les habituent à vivre avec des instruments de mort... je lisais à voix haute un dépliant de l'AQOCI, un organisme de coopération internationale, sur le boycott des jouets militaires, quand mon voisin de Suisse m'a interrompu:

— Moi je vais acheter un fusil à mon fils pour Noël... Il en veut un et le lui refuser ce serait donner encore plus d'importance à une chose qui n'en a pas tellement... En Suisse le service militaire est obligatoire, pendant six mois on couche, on mange, on va pisser avec son fusil. Quand c'est fini on doit emporter ce fusil à la maison et le garder toute notre vie. Ce qui fait que les Suisses sont le peuple le mieux armé individuellement de la terre... Pourtant la Suisse est aussi, malgré toutes ces armes en circulation, le pays où il y a le moins de «violence armée»...

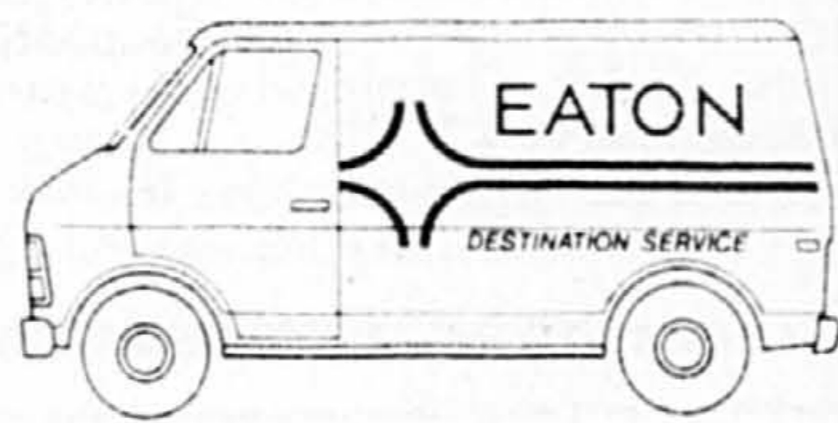
Pogné entre le slogan de l'AQOCI: «La guerre ce n'est pas un cadeau» et le slogan de mon Suisse: «La guerre contre la guerre, c'est déjà la guerre», j'ai décidé, comme avez pu le voir, de parler d'autre chose...

Mais tout de même, il est des jours où je souhaiterais à avoir un Turc pour voisin de bureau. Ils sont charmants les Turcs. Ils n'ouvrent pas de restaurants. Ils n'ont pas le service militaire obligatoire. Et ils immigreront très peu.

DESTINATION SERVICE  
Montréal et sa banlieue

TÉLÉPHONE: 342-2060

Appelez Eaton pour la réparation rapide de téléviseurs, machines à laver, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et appareils de réfrigération. Nous réparons les appareils Viking Eaton ainsi que la plupart de ceux de marques connues. Plan d'entretien prolongé. Vente de pièces à l'unité.



EATON

Lancement d'un somptueux Album  
Paysages

Par FERNAND

Labelle

Artiste Peintre  
Canadien

En vous procurant cet album de grand luxe (pour la modique somme de \$60.00), L'Artiste signera une magnifique reproduction couleur hors texte inclus de 31 Cm.X 26.5 Cm.

L'Artiste sera présent de 16h. à 22h. du mardi au vendredi inclus) de midi à 22 heures le samedi et de midi à 18 heures le Dimanche 29 nov. 1981).

LE SAISON  
DULIVRE  
Montréal 1981  
Cette année On s'enlivre

DU 24 AU 29 NOVEMBRE

## LA SOMME EST DOUBLÉE

\$200 millions  
pour la recherche  
d'hydrocarbures

QUEBEC (PC) — Ce n'est pas \$100 millions mais \$200 millions qui seront investis au cours des cinq prochaines années pour tenter de déterminer s'il y a du pétrole et du gaz naturel dans le sous-sol québécois.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, avait annoncé il y a quelques mois qu'une somme de \$100 millions allait être consacrée à la recherche d'hydrocarbures dans la région de la Gaspésie et du golfe Saint-Laurent.

Des informations recueillies auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources confirment que cet investissement dans l'exploration frôle le \$200 millions. Il ne faudrait pas croire cepen-

dant que c'est le gouvernement québécois qui injecte cette somme dans des puits de forage et sa contribution est plutôt «marginale», dit-on dans les milieux pétroliers.

En fait, le gouvernement a forcé la main des raffineries pour qu'elles investissent dans la recherche d'hydrocarbures au Québec.

Dans le budget qu'il a présenté en mars dernier à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, avait annoncé que la taxe spéciale aux raffineries serait multipliée par six, passant de un tiers de 1 pour cent à 2 pour cent.

Le budget comprenait cependant une porte de sortie intéressante pour les raffineries: chaque dollar dépensé dans l'exploration pétrolière ou gazière serait soustrait de cette taxe spéciale.

Le but de cette mesure était évidemment de détourner vers le Québec une partie des gigantesques investissements faits par les raffineries dans le Nord ou dans l'Ouest du Canada.

Depuis lors, les raffineries se sont associées avec la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) pour conclure des ententes d'exploration.

Selon le directeur de la production et de l'approvisionnement au ministère de l'Énergie, M. Gilles Tousignant, certains puits ont été forés au cours de l'été tandis que se poursuivaient des études sismiques.

Un puits foré sur terre coûte plus d'un million tandis qu'un forage en mer nécessite des déboursés de plus de \$20 millions.

Plusieurs experts soutiennent que les régions suivantes méritent d'être explorées: le nord de la Baie des Chaleurs, la fosse de la Gaspésie, le bassin d'Anticosti, le bassin du Golfe Saint-Laurent et les Iles-de-la-Madeleine.

«Tout ce que ça prendrait, de noter M. Tousignant, c'est la découverte d'un gisement de pétrole ou de gaz important, ce serait le boom car les compagnies pétrolières investiraient massivement dans l'exploration.»

C'est aujourd'hui le grand jour... Et si mon bonheur ne tenait qu'à un coup de téléphone? C'est aujourd'hui que j'appelle chez alter ego. C'est si important, je ne choisirais pas n'importe quelle agence. Service de rencontre sérieux 288-2303 du lundi au vendredi de 13h à 21h

625, rue Président-Kennedy, 4e étage, Montréal, Québec

## Inscription pour septembre 1982

## GARÇONS ET FILLES

(externes et pensionnaires)

db COLLÈGE BOURGET  
(Rigaud)

## INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 30 milles de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.

Cours secondaire complet (avec ou sans latin)

Classes spéciales pour les élèves anglophones

Animation, pastorale et sports privilégiés. Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.

Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en IVe et en Ve secondaire, veuillez communiquer avec la direction des études de cette section en composant

(514) 451-4716

Pour une inscription en 1ère, en IIe ou en IIIe secondaire, adressez-vous d'abord au bureau des études de cette section en composant

(514) 451-5785

En second lieu veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9 h 30

le samedi 23 janvier 1982  
ou le samedi 30 janvier 1982

# Québec réglementera la qualité du poisson

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon déposera devant l'Assemblée nationale au cours des jours qui viennent un projet de loi régissant la qualité du poisson capturé par les pêcheurs québécois et destiné tant au marché local qu'au marché international.

**PIERRE GINGRAS**

Ce projet de loi vise à hausser considérablement la qualité du poisson québécois qui a, tout comme le poisson de l'est du Canada, une mauvaise réputation sur le marché intérieur et américain. Il s'agit de la première mesure législative importante entreprise par le gouvernement québécois en cette matière.

## Une réputation à faire

On sait en effet, que le poisson des provinces maritimes et celui du Québec est très mal coté par rapport aux captures des Américains, des Européens et des Scandinaves. En fait à Boston, la plaque tournante du marché poissonnier dans l'est du Canada et des États-Unis, le poisson capturé par des pêcheurs de l'est canadien se vend souvent \$ 50 et même \$ 60 de moins la livre que la récolte des pêcheurs étrangers. Cette situation qui dure depuis plusieurs années est en grande partie le résultat des mauvaises conditions, particulièrement la manutention, auxquelles le poisson est soumis depuis sa capture jusqu'au marché de détail.

## À partir du quai

La juridiction de la pêche comme telle n'étant pas de juridiction provinciale, c'est par le biais du transbordement terrestre et de la transformation que le Québec a décidé de régir la qualité des prises. Selon les sources consultées par LA PRESSE et si le projet de loi est adopté tel que présenté, chaque bateau de retour à son port d'attache verra sa cargaison classée selon de nouvelles normes plus rigides et classifiée dans trois ou quatre catégories, selon la qualité. Par exemple, la température du poisson conservé dans la glace ne devra pas excéder 4 centigrades. La manutention au moyen de fourche sera bannie et l'utilisation de bacs, étendue. On limitera au maximum la manutention de la récolte. Quant aux

usines de transformation, elles devront elles aussi se soumettre à de nouvelles normes quant aux différentes aires de production comme les salles d'arrivage, de refroidissement, de lavage ou encore les installations pour l'écoulement des eaux résiduelles.

Ce projet de loi fait suite à la tenue de deux importants colloques sur la qualité du poisson réunissant toute l'industrie de la pêche cette année et l'an dernier, à Sept-Îles et à Gaspé. On s'attend donc à ce que cette nouvelle législation soit bien acceptée des pêcheurs et dans l'industrie en général.

## Le fédéral devrait collaborer

Le projet de loi, s'il est accepté nécessitera l'embauche d'inspecteurs en psèche qui devront travailler de concert avec les inspecteurs fédéraux déjà en place. Selon les sources consultées par LA PRESSE, cette collaboration du gouvernement fédéral devrait être acquise en principe puisque cette nouvelle législation est progressive et «qu'elle fait l'affaire de tout le monde». Par contre, l'action du gouvernement du Québec risque de couper l'herbe sous les pieds d'Ottawa. En effet, curieusement, la semaine prochaine, à Matane, le ministre fédéral des Pêches et Océans tiendra son propre colloque sur la qualité du poisson.

La pêche commerciale au Québec affiche annuellement un chiffre d'affaire d'environ \$100 millions après avoir subi le processus de transformation. Cette industrie compte 5.030 pêcheurs dont 1.200 sont considérés comme professionnels et le secteur de la transformation emploie 3.700 personnes. La flotte de pêche compte, quant à elle 2.466 navires dont un millier ont plus de 45 pieds de longueur.

## Garon mécontent

Interrogé par LA PRESSE à ce sujet lors de l'ouverture officielle du Salon international de l'Agriculture à laquelle il participait, le ministre Jean Garon s'est refusé à tout commentaire. Il s'est d'ailleurs montré irrité par le fait que cette nouvelle loi n'est pas encore au courant les membres de l'Assemblée nationale soit déjà entre les mains du public.



Le manoir Ogylvie avait été déclaré monument à conserver par la Commission d'arbitrage du patrimoine résidentiel de la ville de Montréal en août 1979. Depuis ce temps l'immeuble a

été la proie des flammes et il en coûtera beaucoup pour le transformer en un centre d'accueil ou en musée pour les utilisateurs du parc écologique qui l'entourera.

# DEVANT LE SACCAGE DE LA FORÊT DE SARAGUAY La CUM admet son impuissance

La Communauté urbaine de Montréal admet que les mesures de protection prises pour protéger la riche forêt de l'ancien quartier Saraguay, à la limite est de la municipalité de Saint-Laurent, sont actuellement insuffisantes et qu'un programme de gardiennage plus efficace devra sous peu être mis sur pied.

**JEAN-PIERRE BONHOMME**

Cette admission relative à la nécessité «d'amplifier» les moyens de protection de ce milieu écologique de choix — la majeure part de la forêt vient d'être acquise par la Communauté il y a un mois, au coût de \$6.5 millions, pour l'aménager en parc écologique — a été faite par un fonctionnaire autorisé.

Le périmètre du nouveau parc, selon les limites fixées par le règlement de la Communauté, ne correspond plus à celui qui avait été fixé préalablement par le décret du gouvernement du Québec créant un «arrondissement naturel» avec cette forêt typique de Montréal. À la demande de la municipalité de Montréal la Communauté l'a amputé de quelque 800.000 pieds carrés. D'aucuns craignent qu'à cause de cette réduction la «zone de protection» devant protéger le grand espace communautaire va pratiquement disparaître. On ne sait pas encore quelle attitude le ministre des Affaires culturelles, responsable des «arrondissements naturels», va prendre en la matière.

À l'heure présente la forêt, une érablière à caryer, qui comprend 133 aires de végétation particulières, n'est pas véritablement protégée. Il n'existe pas de clôtures, et les citoyens peuvent s'y aventurer à loisir et gâcher les milieux écologiques les plus précieux. Certains environnements intérieurs sont déjà très encombrés de branches mortes et, comme c'est le cas au bois de Liesse, un autre lieu devant être aménagé par la Communauté, on remarque parfois la présence de détritus. On n'a toutefois pas constaté, ainsi que des dépêches l'ont laissé croire ces jours derniers, que des arbres aient récemment été coupés pour les fins du bois de chauffage, ce qui est certes consolant.

Selon les hypothèses les plus vraisemblables le concept d'aménagement qui sera formulé dans les mois qui suivent par la Communauté, — les responsables de ce projet n'ont pas encore été choisis — devra comprendre l'aménagement de sentiers pour la promenade et d'autres activités douces qui permettront aux Montréalais de prendre un certain contact avec les milieux de vie naturels propres à leur région, notamment avec celui des berges de la rivière des Prairies.

LES PORTE-PAROLE DE LA Communauté ont expliqué à LA PRESSE qu'il ne faut pas se fier aux apparences et qu'un gardiennage sommaire «s'effectue 24 heures par jour». Un gardien, le même qui était au service des anciens propriétaires, des promoteurs multinationaux, serait ainsi de faction. Cette personne se trouverait à habiter une partie de l'ancien manoir des berges, — celui qui a justement été incendié après avoir été abandonné — mais on ne laisse pas connaître son identité et les relations contractuelles qui devraient le lier à la Communauté n'ont pas encore été établies.

Depuis quelques jours le Parc Saraguay est «protégé» par des affiches interdisant le passage à quiconque. Son aménagement, si tant est que les essences perdurent, devra suivre le processus d'aménagement qui a commencé d'être mis en vigueur pour les secteurs prioritaires du parc régional



Le bois de Saraguay, qui appartient maintenant à la Communauté est en maints endroits jonché de débris. Les passants peuvent fréquemment y pénétrer sans y être empêchés. Le gardiennage n'est en tout cas pas apparent et la Communauté reconnaît que ce territoire devra bientôt être mieux protégé.

de Rivières-des-Prairies et de l'île de la Visitation.

Les procédures d'audience, pour ce qui concerne les riches territoires du Cap Saint-Jacques, à la limite ouest de l'île, du bois de Liesse, un territoire mutilé par l'autoroute devant relier Mirabel

et du bois Héritage sont à divers stades de la consultation du public. Dans ces cas, également, les porte-parole de la Communauté ont avancé que les territoires sont protégés par «divers systèmes de gardiennage» et que la collaboration de la police de la Communauté

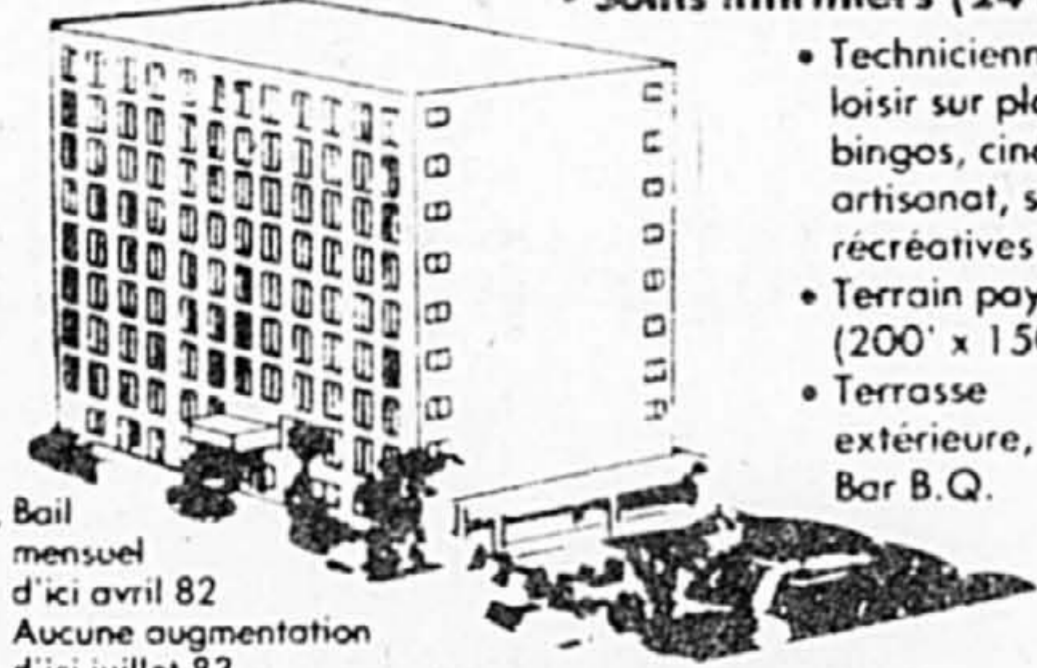
a été réclamée et obtenue. Le gouvernement du Québec, enfin, qui a la responsabilité du gardiennage pour le territoire de Saraguay qui est classé arrondissement naturel n'a pas encore pris quelque mesure que ce soit pour protéger ce bien public.

# Le Fleuralie

UNE RETRAITE DE RÊVE (2e et 3e âge)

APPARTEMENTS MODÈLES — OUVERTS POUR INSPECTION

- Suite luxueuses (1 1/2 et 3 1/2) avec balcon privé et porte patio.
- 3 délicieux repas servis à la salle à manger
- Soins infirmiers (24 heures)



Bail mensuel d'ici avril 82. Aucune augmentation d'ici juillet 83.

- Technicienne en loisir sur place: bingos, cinéma, artisanat, soirées récréatives
- Terrain paysager (200' x 150')
- Terrasse extérieure, avec Bar B.Q.

6880 est, boul. Gouin, Montréal-Nord (près Langellier)  
Informations: (514) 323-7222



**LE SALON DU LIVRE**

Montréal 1981

*Cette année on s'enlève*

PLACE BONAVENTURE DU 24 AU 29 NOVEMBRE

Aujourd'hui, une journée encore pleine de surprises, vous verrez. Ne manquez pas demain notre super-encan de livres neufs et usagés au profit de La Magnétique.

## Les dépôts garantis

# Un choix judicieux pour un rendement élevé

La Fiducie du Québec a mis au point à votre intention une gamme complète de dépôts garantis parmi lesquels vous pouvez choisir la durée de dépôt et la fréquence de versements d'intérêt qui vous conviennent.

Sauf pour les dépôts à demande, le taux d'intérêt élevé est garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Et il n'y a aucuns frais d'administration.

**Les dépôts à intérêts composés.** Un choix judicieux, quand on veut de l'intérêt sur les intérêts.

Si vous êtes prêt à immobiliser une certaine somme pour une période de cinq ans, sans toucher aux intérêts, c'est le placement idéal.

Chaque année, vos intérêts sont réinvestis au taux du certificat. **Dépôt initial minimum: 1 000 \$.**

**Les dépôts à intérêts payés à périodes fixes.** Un choix judicieux, quand on veut utiliser ses intérêts.

Vous choisissez vous-même la durée de votre certificat (1 à 5 ans) ainsi que la fréquence à laquelle vous voulez toucher vos intérêts: mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. **Dépôt initial minimum: 1 000 \$.**

**Les dépôts à demande.**

Un choix judicieux, quand on recherche un bon placement pour une période indéterminée.

Vous pouvez retirer les sommes investies à tout moment, quand vous le jugez à propos. Le taux d'intérêt suit les fluctuations du marché et les intérêts sont calculés quotidiennement. **Dépôt initial minimum: 5 000 \$.**

**Les dépôts à court terme.**

Un choix judicieux, quand on a de l'argent à placer pour moins d'un an.

Garantis pour toute la durée de votre placement, les taux d'intérêt varient suivant la durée de la période choisie, de 1 à 364 jours. **Dépôt initial minimum: 5 000 \$.**

# 15 1/2

• 150 à 179 jours

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec. Taux sujet à changement sans préavis.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

**MONTRÉAL**  
Complexe Desjardins  
(514) 281-8840  
1-800-361-6840,  
poste 8840

**LAVAL**  
Place Val des Arbres  
(514) 668-5223  
1-800-361-3803



**Fiducie du Québec**

QUÉBEC (418) 653 6811 SHERBROOKE (514) 566 5667 CHICOUTIMI (418) 549 5746

**desjardins**

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM editorialiste en chef

## Un budget aussi habile qu'imposant

Le budget de la ville de Montréal est imposant: un milliard de dollars, c'est plus que le budget de tout le Québec il y a seulement 20 ans. L'administration municipale a donc une responsabilité énorme; et il est normal que les contribuables s'y intéressent de façon active. Car le milliard vient des Montréalais et doit leur servir.

Or, le budget de Montréal semble globalement raisonnable et bien fait. Tout le monde sera d'accord pour mettre l'accent sur le développement industriel: sans lui, c'est le chômage et même la misère. Il ne sert à rien de développer des programmes sociaux si on ne peut faire marcher les chaînes de production.

De plus, la poursuite des thèmes antérieurs comme le logement, l'économie et la qualité de la vie, touche l'ensemble des Montréalais. Le budget n'offre des privilèges à personne: il ap-

porte des éléments d'amélioration de vie sociale à toute la population. Finalement, on ne peut lui faire de grands reproches.

Ce qui ne veut pas dire qu'il soit parfait. Il faut donc montrer du doigt certaines faiblesses d'un budget fort habile.

La taxe olympique est légèrement augmentée. Très peu, d'accord. Mais comme elle représente la dette la plus désolante que doivent supporter les Montréalais, il aurait mieux valu qu'on n'y touche pas. Car enfin, même si l'augmentation paraît minime, passant de \$0,922 à \$0,926 du \$100 d'évaluation pour les terrains vacants, de \$0,086 à \$0,088 pour les immeubles résidentiels et de \$0,222 à \$0,232 pour les immeubles de catégorie semi-commerciale, il reste que cela représente une augmentation globale de \$6 millions. Ce qui signifie que la taxe olympique rapportera \$40,4 millions en

1982. Quand on pense à certains besoins auxquels la Ville dit ne pas pouvoir répondre, même s'ils sont de grande importance, alors qu'il faut donner \$40 millions pour payer le stade, encore cette année et pour longtemps, on devient gêné.

La taxe olympique, on n'aurait pas dû l'augmenter.

D'accord, les besoins sont grands. Mais justifient-ils une augmentation des dépenses?

Présentement, le gouvernement de Québec tente, de plusieurs façons, dont certaines sont louables, de diminuer ses dépenses. Les coupures font mal; mais elles indiquent très bien le luxe qu'a voulu se donner notre société aux velléités socialistes. Le budget de Montréal démontre une certaine rigueur dans les postes aux Travaux publics. Mais on peut craindre des augmentations sérieuses du côté des cols blancs.

C'est vrai que la qualité de vie des Montréalais a son importance. De là à la voir liée à des trottoirs de brique ou à des îlots de fleurs... Bref, les dépenses peuvent se justifier. Mais elles ne manifestent pas une volonté trop grande de plus grand réalisme social.

L'amélioration de la qualité de vie n'est pas toujours liée aux sommes d'argent. Mais il est plus difficile de cultiver l'esprit de création démocratique que les fleurs.

Quand le directeur de la police de la Communauté urbaine, par exemple, se plaint de ne pouvoir améliorer son service à cause d'un manque de ressources, il dit vrai. Mais il néglige une autre dimension, celle d'un esprit de groupe, d'une qualité d'organisation et d'une préoccupation d'efficacité. Comme ça existe ailleurs à des coûts inférieurs aux nôtres,

ça devrait pouvoir se trouver aussi à Montréal.

Enfin, la grande habileté, c'est de diminuer une taxe tout en en profitant davantage. C'est-à-dire que la taxe foncière sera baissée; mais l'évaluation a été levée. Donc, la Ville pourra en profiter.

On ne peut lui en faire grief: Montréal a souvent manifesté son désaccord sur cette taxe foncière qui semblait, au départ, la plus juste, et qui devient, avec l'évolution inflationniste actuelle, de plus en plus injuste. Car celui qui pouvait payer, il y a dix ans, les taxes de sa maison de \$20,000, n'a plus toujours les moyens de payer celles d'une maison de \$100,000.

En d'autres mots: s'il semble juste d'apprécier une maison à sa valeur réelle, le procédé devient injuste en période inflationniste. Pour le spéculateur, l'augmentation de l'évaluation d'une

maison peut être avantageuse. Mais pas pour celui qui veut garder sa maison pour l'habiter. La valeur réelle de sa maison est celle qu'il accorde à son logement; et il se moque de sa valeur marchande.

La CUM a tout avantage à augmenter la valeur des maisons. Mais elle s'en prend alors à ses membres. Une augmentation de taxe de 19,5 pour cent sur une maison unifamiliale, c'est tout simplement injuste.

L'administration municipale profite de cette injustice, même si elle la dénonce. Il faudrait l'aider à la combattre.

Bien sûr, pour le moment, il s'agit de flatter le contribuable: les élections municipales vont précéder le prochain budget. C'est ce dernier que pourra utiliser le maire Drapeau pour sa campagne.

JEAN-GUY DUBUC

## Le fiasco de Fès affaiblit les Arabes et accommode Israël

Il a suffi que quatre pays arabes, la Syrie en tête, s'abstiennent de se rendre à Fès pour que le sommet arabe subisse l'échec le plus cinglant qu'ait jamais connu une réunion de cette envergure.

Nous avons assisté à un phénomène fréquent à notre époque. La minorité extrémiste a fait échec à la majorité modérée. Il s'agit d'une sorte de démocratie à rebours où c'est la majorité qui doit subir les diktats de la minorité et s'y ajuster.

Le Front de la fermeté (Syrie, Libye, Algérie, Sud-Yémen et OLP), non seulement a refusé l'affrontement avec la majorité modérée, mais, par son coup de tête, il a en quelque sorte «cassé» le monde arabe, selon l'expression d'un éditorialiste libanais.

Ce Front souffre d'un étrange aveuglement. Il ne s'est pas rendu compte que la stratégie saoudienne avait, d'abord et avant tout, un caractère tactique. Il n'a pas vu à quel point la manifestation d'une certaine solidarité arabe à ce moment-ci aurait été fatale aux accords (honnis) de Camp David, et aurait eu pour effet d'exercer une pression quasi irrésistible sur Washington et la CEE, incitant ces deux pôles diplomatiques, sinon à accepter tous les principes énoncés dans le plan Fahd, du moins à tenter de prendre ce document comme base de discussions éventuelles.

Le fiasco à Fès consacre en quelque sorte la bipolarisation du monde arabe et brise tous les rêves d'unité. En faisant savoir, d'une façon aussi retentissante, que jamais, au grand jamais, il ne reconnaîtra Israël, le Front de la fermeté se trouve à se barricader dans l'impasse.

La Syrie devrait être parmi les pays les plus intéressés à une solution, même imparfaite (cela la soulagerait tellement du côté du Liban). Mais plutôt que de la rechercher cette solution, c'est elle qui bat la marche des irrédentistes. Selon un quotidien saoudien, si la Syrie et la Libye ont boudé le rendez-vous de Fès, c'est qu'elles ne voulaient pas déclarer officiellement leur refus du plan Fahd. Tiens, tiens, comme c'est étrange! Le journal en question semble laisser entendre que ces deux pays ont, eux aussi, deux maîtres à servir.

Pour ce qui est de l'OLP, il sort plutôt amoché de l'aventure. Après avoir réussi à redorer quelque peu son blason sur la scène internationale, M. Arafat revient diminué et humilié de Fès. L'Ouest ne pourra plus voir en lui l'homme fort de la Palestine. Coïncé entre les options divergentes des pays qui sont ses bienfaiteurs, M. Arafat apparaît désormais comme le pantin de «pays frères» qui tirent des ficelles contradictoires. Il joue les modérés sur la scène internatio-

nale, mais est obligé de se dédire quand il retourne parmi les siens. La crédibilité de cet homme ne pèse plus lourd.

En somme, la déconvenue de Fès ne nuit qu'au monde arabe, lequel se retrouve plus divisé que jamais, alors que, ironie du sort, Israël, l'Égypte et les factions «dures» de l'OLP se révèlent les véritables gagnants d'un match auquel ils n'ont même pas eu à prendre part.

Il va sans dire qu'Israël est, lui aussi, contre le plan Fahd, mais ne l'a pas encore rejeté officiellement. Par son attitude, le Front de la fermeté, se trouve à lui tirer une épine du pied. Israël n'a plus à se donner la peine de rejeter ouvertement un plan que le sommet de Fès a si cavalièrement discrédité. De plus, la mise au rancart de ce plan sauve provisoirement les accords de Camp David d'une sérieuse remise en question.

Certes, on projette de remettre le plan à l'ordre du jour du prochain sommet arabe, mais il se pourrait que la préparation de ce dernier prenne beaucoup de temps et qu'en attendant, des événements imprévus aient pour effet de le revaloriser.

L'Égypte, le mouton noir du monde arabe, n'avait évidemment pas été invitée à Fès, et pourtant, elle aussi a lieu de triompher, et elle le fait presque ouvertement. Les pays arabes se sont chamailés comme d'habitude, et, ce faisant, ont fourni la preuve que Le

Caire avait bien raison de ne pas se presser pour se réconcilier avec un monde aussi incohérent.

Enfin, en mettant en minorité leur leader, les «dures» du comité exécutif de l'OLP sortent, eux aussi, vainqueurs de ce spectacle peu élégant. Ils se trouvent à donner valeur de dogme à leur charte de 1968, document qui stipule que l'OLP luttera contre tout projet impliquant la reconnaissance d'Israël. Il n'y aura donc plus de doute possible. Quoi que dise et quoi que fasse Yasser Arafat, l'OLP continue à s'opposer catégoriquement à toute velléité de reconnaissance de l'Etat juif.

Quelle leçon tirer de ce gâchis? On peut commencer par se demander s'ils ne sont pas trop nombreux ceux qui cherchent à se mettre le nez dans cette crise. Tout le monde s'en occupe, sauf les grands intéressés. Peut-être devrait-on laisser ces derniers à eux-mêmes, durant quelque temps. Peut-être devrait-on les laisser se débrouiller, sans que les pressions de droite et de gauche ne viennent fausser constamment leurs rapports. Si les intéressés étaient laissés à eux-mêmes, peut-être qu'alors il y aurait moyen de procéder par étape, et par pays, en commençant par la Jordanie. Mais peut-être sera-ce là la tâche de la prochaine génération.

JEAN PELLERIN

DITES-NOUS, M. CHRÉTIEN,  
COMMENT PERDRE LE DROIT  
DE VETO SI ON NE L'A  
JAMAIS EU, HEIN ?



Droits réservés

## LA GESTION FINANCIÈRE DE M. PARIZEAU

# Le «bon gouvernement» mène le Québec au marasme

Tous les Québécois de 23 ans et plus peuvent se rappeler l'élection provinciale du 15 novembre 1976, puisqu'ils y avaient droit de voter. Ils peuvent aussi se rappeler que le thème de la campagne péquiste était d'élire «un bon gouvernement». Ils l'ont alors élu puis l'ont réélu le 13 avril dernier. Mais pour la masse des Québécois, qu'est-ce qu'un «bon gouvernement»?

### IVAN GUAY

Collaboration spéciale

Pour les citoyens du Québec, comme pour ceux d'ailleurs, un bon gouvernement est celui qui donne le plus (en services, allocations, etc.) et demande le moins (en impôts, restrictions, etc.). C'est évidemment une réaction d'enfant à l'égard de ses parents. Les masses populaires sont ainsi et c'est sur cette base que M. Parizeau a conçu ses budgets. Mais comme l'Etat ne peut donner d'une main à la population que ce qu'elle lui arrache de l'autre, M. Parizeau n'avait qu'une solution: camoufler le plus possible les impôts afin de pouvoir les accroître plus facilement et créer ainsi l'illusion d'un «bon gouvernement».

C'est ainsi que les sociétés d'Etat, en particulier la SAQ, Loto-Québec, Hydro-Québec, etc., sont systématiquement utilisées comme percepteurs d'impôts par

leurs hausses de prix et tarifs. De telles mesures ont permis à M. Parizeau non pas d'indexer les tables d'impôt pour tous mais d'alléger l'impôt sur le revenu de quelques catégories de contribuables et d'abolir la taxe de vente sur les textiles, vêtements, chaussures et meubles. Ces réductions d'impôts voyants étaient électoralement rentables.

Mais un «bon gouvernement» coûte très cher puisqu'il doit beaucoup dépenser. Comme l'accroissement des impôts indirects et cachés n'était pas suffisant, M. Parizeau a massivement emprunté. C'est pourquoi la dette globale du Québec a triplé en cinq ans. Et c'est aussi pourquoi M. Parizeau a présenté le 17 novembre un budget supplémentaire très dur pour les gagnés-petits, puisque les impôts de ce budget annulent d'un coup à peu près tous les allègements fiscaux précédents.

M. Parizeau voulait de toute évidence démontrer aux prêteurs financiers que le gouvernement n'avait pas perdu le contrôle de ses finances et qu'il pouvait mettre un frein à son endettement échevelé. Car, le \$1,1 milliard que ce budget supplémentaire arrachera aux contribuables par ses répercussions sur le prochain budget, empêchera le déficit budgétaire de 1982-83 d'atteindre près de \$5 milliards. Une telle somme aurait été difficile à emprunter, même aux taux usuraires actuels,

et aurait compromis le crédit de la province.

Mais ce n'est qu'un sursis, car le Québec vit tellement au-dessus de ses moyens que la population n'est pas psychologiquement prête à accepter une réduction radicale des dépenses du gouvernement. Sans compter que les employés du secteur public sont fortement syndiqués et empêcheraient le gouvernement, comme ils l'ont fait jusqu'ici, de réduire comme il le devrait le personnel et surtout les hauts salaires.

### La mystification du bon gouvernement

Le drame du Québec c'est que la population n'a pas encore atteint sa maturité économique. Elle est encore empêtrée dans son nationalisme et confond les exigences politiques de celui-ci avec les réalités économiques. Cette confusion est entretenue à dessein par le Parti québécois qui a la nostalgie d'une «nation laurientienne» et croit secrètement pouvoir se suffire économiquement pour le prolonger. On n'ose pas avouer brutalement ces choses. Mais c'est la conjonction de ce nationalisme viscéral avec la théorie de l'Etat québécois comme levier économique des francophones, qui a fait le succès du PQ. Pourtant, la croissance de l'Etat, qui n'a pas de limite, finit toujours par étouffer au lieu de favoriser les petites en-

treprises et les coopératives, puisque celles-ci sont essentiellement fondées sur la liberté et l'initiative des individus, que l'Etat veut toujours restreindre et remplacer.

Mais c'est ce type d'Etat, ce «bon gouvernement» qui a été élu. Il est à peine caricatural de dire qu'il voudrait faire croire économiquement aux citoyens que la laine du mouton de la Saint-Jean-Baptiste est supérieure à celle du mouton d'Australie ou du fil de nylon américain. Il voudrait que les lois du marché soient soumises aux lois de l'Assemblée nationale et que la concurrence extérieure s'arrête aux frontières du Québec. Cette mentalité de serre-chaude est très répandue. C'est ce qui explique le manque de rigueur total de la plupart des analystes francophones concernant les politiques économiques du PQ. La complaisance des organes d'information francophones à l'égard de ce parti a laissé l'opinion publique dans une ignorance très grande des événements qui se préparaient depuis longtemps.

### Le glissement vers le marasme

C'est pourquoi le dernier budget supplémentaire a pris presque tout le monde par surprise. Pourtant, ce budget était inévitable et prévisible. Il est arrivé un peu plus tard qu'on l'aurait cru grâce à l'astuce de M. Parizeau qui a su

pendant près de deux ans camoufler l'échec de l'essor économique promis par le ministre-prédateur Bernard Landry dans ses mini-sommets et sa bible «Bâtir le Québec». D'ailleurs, M. Landry réduisait le nombre des chômeurs en transformant par exemple quatre chômeurs travaillant trois mois par année, en un travailleur à plein temps toute l'année. Ce champion du programme OSE mettait ainsi son sigle en pratique. Malheureusement, l'agilité arithmétique du ministre Landry n'a pas empêché les fermetures d'usines et les faillites d'entreprises.

Pendant combien de temps MM. Parizeau, Landry et consorts feront-ils illusion? Ailleurs qu'au Québec la question ne se poserait même pas, puisque ce n'est que dans la Belle Province où l'économie est confondue à ce point avec la politique. Pour avoir réussi à endettier autant la population québécoise en si peu de temps sans la révolter, il faut plus que du talent chez les politiciens, il faut une profonde inconscience dans la population. Car il y a une différence fondamentale entre une économie dynamique et une économie passive. Dans l'économie dynamique, on peut temporairement accumuler des déficits considérables que l'essor économique finit par résorber. Mais dans une économie presque chroniquement passive comme celle du Québec,

les déficits énormes empêchent toute relance véritable et tout essor soutenu.

Pour justifier ses déficits et l'échec de sa gestion, M. Parizeau les a attribués aux taux d'intérêt excessifs et à l'inflation accrue. Mais tout cela était non seulement prévisible mais existait depuis longtemps. Le fédéral poursuit la même politique monétaire néfaste sans interruption depuis 1975. M. Parizeau le savait et était même d'accord avec cette politique. Les pressions inflationnistes s'exercent sans interruption depuis la crise du pétrole de 1973. M. Parizeau en était conscient et en parlait même dans ses discours sur le budget. Mais, ce que M. Parizeau n'avoue pas, c'est qu'il a acheté sa paix avec le secteur public en 1979, comme l'avait fait M. Bourassa en 1976, en accordant des hausses salariales et des indexations de salaires et de pensions disproportionnées pour les moyens de l'Etat, en dépit de ses engagements à ne pas favoriser le secteur public au détriment du secteur privé.

Une économiste qui fait montre d'une telle imprévoyance et qui commet de telles erreurs de gestion ferait mieux d'exercer ses autres talents et de devenir, par exemple, un bon joueur de guitare. Il faut donc constater que le «bon gouvernement» mène le Québec au marasme.

# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

## LE LEADERSHIP DE CLAUDE RYAN

# Malgré l'immense malaise, les libéraux prêts à patienter

Même s'il n'existe présentement aucun mouvement sérieux pour amener Claude Ryan à quitter le leadership du Parti libéral, il n'en reste pas moins qu'un immense malaise peut être perçu au sein du parti et que de très nombreux libéraux, même parmi les ryanistes convaincus, parlent ouvertement de l'après-Ryan.

En fait, si l'on tente d'évaluer la contestation du leadership de Claude Ryan et du renouveau idéologique qu'il tente d'instaurer dans le parti, il est difficile d'en arriver à des conclusions précises. Ca varie beaucoup, selon que l'on s'adresse à des ryanistes ou à des anti-ryanistes. Néanmoins, des porte-parole officiels du parti, reconnus comme plutôt sympathiques à l'actuel chef, dont notamment Pierre Bibeau, admettent volontiers que «trois ou quatre députés ne peuvent pas vivre avec Claude Ryan, qu'environ vingt pour cent des militants ont du mal à comprendre et à suivre le cheminement politique de M. Ryan et que possiblement de trente à quarante-cinq comités ne sont pas en

faveur du «virage nationaliste» de septembre».

Cette évaluation peut facilement grimper à partir du moment où on s'adresse à des anti-ryanistes: le nombre de députés passe alors à une quinzaine et même à une vingtaine et le pourcentage de militants insatisfaits du chef peut faire de prodigieux bonds à 80 pour cent. Certains hauts placés dans l'entourage des membres de l'aile parlementaire à Québec et des permanents de la rue Gilford à Montréal vont même jusqu'à affirmer que «partout où ils vont au Québec, jamais il ne leur est arrivé de rencontrer un militant libéral capable de défendre Claude Ryan; au contraire, confient-ils, on se fait dire que «tant qu'il (M. Ryan) sera là, il n'y aura rien à faire».

Mais, cela dit, le taux d'insatisfaction à l'endroit du parti et de son chef n'a pas l'envergure que décrivent les plus grands détracteurs de Claude Ryan: officiellement, tout au plus une cinquantaine de militants ont retourné leurs cartes de membres depuis le 13 avril. Aucune requête formelle demandant la démission du chef n'a été enregistrée. «Mais c'est vrai, reconnaissent à la fois Pierre Bibeau et Larry Wilson, que nous avons reçu des téléphones, des lettres et des télégrammes de gens qui se disent insatisfaits de M. Ryan.»

### Pas avant le congrès plénier

L'enquête menée par LA PRESSE permet, cependant, d'établir qu'il y a un consensus dans le Parti libéral du Québec pour attendre au moins jusqu'au congrès plénier de septembre 1982 avant de décider s'il y a lieu ou non de changer de chef et de cap idéologique. Que va-t-il se passer à ce moment-là? Difficile à prédire, sauf que des proches de M. Ryan, comme Guy Saint-Pierre et Gilles Hébert, qui furent de la délégation qui alla chercher l'éditorialiste du Devoir, évoquent la possibilité que «pour des raisons personnelles, M. Ryan décide de lui-même de partir dans deux ans, s'il devait se rendre compte alors qu'il ne lui est plus possible d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés».

M. Saint-Pierre, ancien ministre sous Bourassa et aujourd'hui P.d.g. d'Ogilvie, qui demeure un personnage influent chez les libéraux, souhaite toutefois que M. Ryan reste en poste «au moins jusqu'à six mois avant la prochaine élection». Fait à noter, M. Saint-Pierre n'affirme plus, comme au printemps dernier, que le pouvoir est à portée de la main avec Claude Ryan comme chef: «Personne ne mettra en doute qu'aux chapitres de l'intégrité, de l'intelligence et du dévouement pour le peuple, M. Ryan mérite une note de 100%. Mais, bien sûr, j'entends régulièrement des gens me dire qu'il ne passe pas la rampe. Personnellement, je crois que s'il



Photo UPC

### De très nombreux libéraux parlent ouvertement de l'après-Ryan.

était au pouvoir ses qualités ressortiraient mieux, mais... Mais, peut-être qu'en notre ère des médias il ne nous faut pas être supérieurement intelligent à la tête d'un gouvernement? Peut-être nous faut-il un comédien, comme Ronald Reagan aux Etats-Unis, un comédien sachant s'entourer d'être supérieurement intelligents?»

### Pas d'Ottawa

Il est clair dans son esprit que, si la succession de Claude Ryan devait s'ouvrir, le prochain chef du PLQ ne devrait pas venir d'Ottawa. D'ailleurs, Guy Saint-Pierre n'est pas le seul à réfuter rapide-

Bourassa puisse redevenir chef du PLQ, personne ne veut l'envisager sérieusement pour l'instant, même parmi les amis de longue date de l'ancien premier ministre et même parmi les plus farouches adversaires de Claude Ryan. Toutefois, tous reconnaissent que la venue d'un expert en économie aussi réputé et aussi écouté que lui ne pourrait qu'être bénéfique au parti, lourdement affecté par les départs de Claude Forget, d'André Raynaud et de Raymond Garneau.

Un autre nom circule parmi les candidats possibles à la direction du PLQ: Daniel Johnson, encore que bien des militants libéraux déplorent que celui-ci fasse preuve d'un peu trop de discrétion non pas seulement au sujet de ses ambitions, mais aussi au sujet de ses convictions. «En fin de compte, on sait très peu ce qu'il pense des grands problèmes de l'heure» dit-on.

Assez curieusement, plusieurs de ceux qui contestent publiquement leur chef ne seraient pas venus au PLQ s'il avait continué d'être dirigé par Robert Bourassa, si Claude Ryan n'y avait pas apporté tout son renouveau. «Mais, ce «renouveau» risque de nous laisser longtemps dans l'Opposition», rétorquent ceux à qui on signale cette apparente contradiction. On reproche, en fait, au chef de continuer de se comporter en éditorialiste, en analyste capable

d'objectivité, de ne pas avoir appris à développer des réflexes de politicien, de voler intellectuellement un peu trop au-dessus du monde ordinaire.

On déplore aussi qu'il communique mal, qu'il soit peu sociable. «Du temps de Robert (Bourassa), se souvient Lise Bacon, nous allions manger avec lui régulièrement, plus souvent qu'autrement par groupes de 6. Il était la transparence même, il nous parlait de toutes ses préoccupations, c'était plus facile ensuite pour nous de comprendre ce qui se passait, de se faire des opinions, de défendre les positions du parti. Avec M. Ryan, c'est bien différent. Quand, à l'occasion, il vient nous rejoindre à table, on fige.»

Le député de Mégantic-Compton, Fabien Bélanger, résumera, lui: «C'est un type qui ne sait pas faciliter les contacts».

«Je ne peux pas accepter l'isolement dans lequel il s'enferme, reprendra Lise Bacon. J'admire son esprit d'analyse extraordinaire, je voudrais parfois aller le lui dire, je voudrais parfois aller m'asseoir dans son bureau pour discuter certaines questions de l'heure, mais j'en suis incapable», ajoutera aussi cette ancienne ministre du gouvernement Bourassa, que M. Ryan est lui-même allé chercher pour qu'elle soit candidate à la succession de Jean-Noël Lavoie.

Un autre député, Michel Gratton, qui ne se cache pas pour évoquer ses divergences de vue avec son chef, dira, quant à lui, «mais comment voulez-vous que j'aie m'asseoir dans son bureau pour qu'on se parle entre quatre yeux des problèmes qui nous séparent, pour que j'aie lui dire «c'est plus de bon sens, ça ne peut plus durer», quand il évite de me saluer dans les corridors où il arrive que nous nous croisions?»

### Il faut détruire l'image du PQ

M. Bélanger, de même que la majorité des députés libéraux, estiment qu'en priorité l'Opposition doit s'attaquer à détruire l'image de «bon gouvernement» du PQ et cesser de se faire des scrupules avec un certain niveau intellectuel du débat à maintenir coûte que coûte: «Au moment où nous maintenons le niveau du discours à un haut niveau intellectuel, c'est à dire avant le printemps dernier, constate Pierre Bibeau, le taux de satisfaction du gouvernement avait atteint jusqu'à 68%. Aujourd'hui, nous utilisons un langage à la portée de tout le monde, nous enfonçons tous les clous, y compris les petits, et, selon nos derniers sondages, le taux de satisfaction pour le gouvernement a

chuté de plus de vingt pour cent. Et ce sondage-maison, signalé-on, fut réalisé avant la spectaculaire hausse du prix de l'essence; avant, aussi, que l'on rende public la nouvelle d'une enquête sur l'écoute électronique et le tournage de films pornographiques à l'Assemblée nationale.

Le PLQ change petit à petit de style, fait un peu plus de «politique» avec un petit «p» et un peu moins de «Politique» avec un grand «P»... Et le chef laisse un peu plus de «place» à ses députés, particulièrement ceux qui souffrent le plus d'avoir vu le pouvoir leur échapper et qui sont prêts à tout pour que ça ne se reproduise plus jamais.

«Un optimisme modéré est maintenant permis, évaluera Larry Wilson, le président du PLQ, la situation s'est améliorée par rapport à il y a quelques mois. Il y a toujours des changements importants à faire, mais tout ça peut maintenant attendre à notre congrès plénier de septembre 1982.»



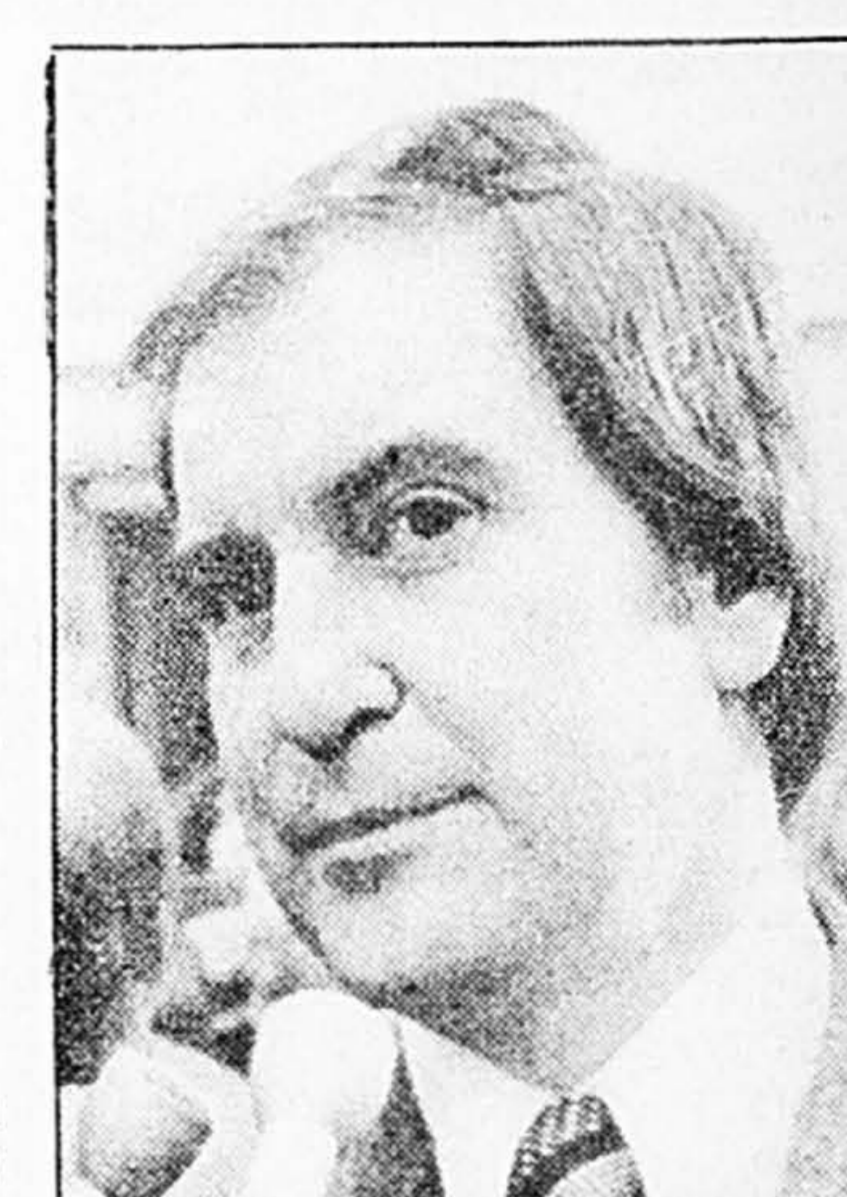
Personne ne veut envisager sérieusement pour l'instant un retour de Robert Bourassa comme chef du PLQ.



Lise Bacon: Je ne peux pas accepter l'isolement dans lequel M. Ryan s'enferme.



Daniel Johnson, un autre nom qui circule parmi les candidats possibles à la direction du PLQ.



Guy Saint-Pierre fut de la délégation qui alla chercher l'éditorialiste du Devoir.

## LES ACCORDS FISCAUX

# Guerre de chiffres et de principes

train dans cette querre des chiffres. Contestant les prévisions du budget fédéral à l'effet que les revenus du Québec augmenteraient de \$51 millions, M. Parizeau a prétendu que le Québec perdrait des revenus de \$585 millions si le projet proposé par Ottawa était adopté. Un peu plus tard, les fonctionnaires québécois ont admis que ce chiffre de \$585 millions était peut-être trop élevé et on a parlé d'une perte de \$300 millions. La guerre des chiffres ne fait que commencer.

### Concurrence très vive

Il ne fait aucun doute que la conjoncture économique des prochaines années exercera de graves pressions sur les budgets des gouvernements fédéral et provinciaux. La concurrence pour les paiements de péréquation et de transferts sera donc très vive. Du côté du fédéral, le ministre des Finances a admis que la situation budgétaire d'Ottawa s'était détériorée au point de réduire la marge de manoeuvre du fédéral et de limiter ses capacités à introduire de nouvelles politiques et de nouveaux programmes. Par contre, du côté provincial, la richesse des provinces de l'Ouest se traduit par un surplus budgétaire si on considère les provinces dans leur ensemble. Il est vrai que sept provinces sur dix enregistrent des déficits mais le surplus des provinces de l'Ouest est suffisam-

ment important pour contrecarrer cette tendance. Le gouvernement fédéral s'est donc fixé comme priorité la réduction de son propre déficit fédéral et par le fait même la diminution des paiements de transferts qu'il verse aux provinces.

Le programme énergétique national ainsi que les accords conclus entre Ottawa et l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie britannique sur les prix du pétrole et du gaz sont les premières étapes dans ce programme d'assainissement des finances du gouvernement fédéral. Il semble que la renégociation des accords fiscaux servira les mêmes fins. Mais, il n'est pas satisfaisant de simplement passer aux provinces les problèmes d'Ottawa, c'est-à-dire, de résorber le déficit fédéral en accroissant celui des provinces. Au cours des prochaines années tous les niveaux de gouvernement devront restreindre leurs dépenses et rééquilibrer les finances publiques. C'est dans ce contexte qu'il faut repenser les accords fiscaux.

### Un rapport de 1940

Le programme de péréquation trouve son origine dans le rapport Rowell-Sirois publié en 1940 et ses objectifs sont essentiellement les mêmes qu'ils étaient il y a quarante ans, malgré les changements considérables qui ont mar-

qué l'évolution économique des provinces et du fédéral. Ainsi, l'objectif de la péréquation continue d'être une certaine uniformisation de la capacité fiscale des diverses provinces. Des Canadiens vivant dans une province dite riche pourraient en principe bénéficier d'avantages plus nombreux que ceux qui habitent dans une province dont le revenu personnel per capita est plus faible. Au nom de l'équité, la péréquation tente de redistribuer ces bénéfices fiscaux à travers le pays.

À l'heure actuelle ces paiements s'effectuent à partir d'une moyenne nationale calculée selon la capacité fiscale de chacune des provinces. La formule fut changée deux fois au cours de la dernière décennie pour exclure une partie des revenus provenant des ressources naturelles, parce qu'autrement, même l'Ontario aurait reçu des paiements de péréquation. En plus, la constitution canadienne confère aux provinces certains droits de propriété sur les ressources naturelles. Une province peut décider «d'épargner» certains revenus provenant de ses ressources comme c'est le cas de l'Alberta avec son Heritage Fund. Les provinces soutiennent donc que cette part des revenus ne doit pas être comprise dans le calcul de la péréquation. On maintient que seule la part des revenus provenant des ressources naturelles

qui sert à subventionner implicitement les services provinciaux doit être soumise à la formule de péréquation. Il s'agit là d'une des plus importantes divergences qui séparent Ottawa et les provinces.

### Changement contesté

Le changement le plus fortement contesté par le Québec consiste à calculer la formule de péréquation à partir, non pas d'une moyenne nationale, mais plutôt à partir du cas de l'Ontario. Ainsi, prétend-on, si l'économie ontarienne se porte bien, les provinces plus «pauvres» retireraient des paiements de péréquation plus élevés. C'est ce qui a porté le ministre Parizeau à déclarer que le Québec aurait tout avantage à investir en Ontario, pour revigorer cette économie et par conséquent accroître les paiements versés au Québec. On comprend mal comment M. Parizeau ait pu défendre cet argument. Pendant longtemps, le Québec a soutenu que la péréquation ne faisait que consacrer la dépendance de Québec sur Ottawa. On a déclaré que la péréquation ne faisait que compenser le favoritisme d'Ottawa vis-à-vis de l'Ontario. Dire maintenant que le Québec devrait stimuler l'économie ontarienne pour profiter davantage de la péréquation frise la démagogie.

Par contre, Ottawa doit reconnaître que l'Ontario va encourir

des difficultés économiques sérieuses au cours des prochaines années, ayant à s'adapter aux changements dans les secteurs énergétiques, de l'automobile et de l'acier. La formule proposée à l'heure actuelle n'est pas suffisamment flexible pour tenir compte de ces facteurs.

Bien sûr, le fédéral pourra utiliser le financement des programmes à frais partagés pour compenser ces lacunes. En même temps, ces programmes confèrent à Ottawa beaucoup plus de contrôle sur l'orientation des dépenses provinciales. Ces programmes devront faire l'objet d'un autre article. Mais la bataille qui se dessine commence à porter de plus en plus sur ce partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces. C'est beaucoup plus qu'une guerre de chiffres.

Marie-Josée Drouin est économiste, directeur général de l'Institut Hudson et membre du conseil d'administration du Trust Général.



Marie-Josée Drouin collaboration spéciale

À l'ère des calculatrices, des ordinateurs, des mathématiques avancées, les fonctionnaires fédéraux ont réussi, dans le dernier budget, à laisser glisser une erreur de l'ordre de \$600 millions. En déposant son budget, le 12 novembre dernier, le ministre des Finances Allen MacEachen train dans cette guerre des chiffres annonçait entraînerait dans les provinces un manque à gagner d'environ \$1.9 milliard au cours des cinq prochaines années. Une semaine plus tard, à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale sur la renégociation des accords fiscaux, le ministre a dû admettre que la perte des provinces était plutôt de l'ordre de \$2.5 milliards. Un trou de \$600 millions qui a nu à la crédibilité du ministre MacEachen tout au long de la réunion.

Pour sa part le ministre des Finances du Québec y allait de bon

**FAITES VOTRE VIN VOUS-MÊMES**  
 c'est facile — c'est économique  
**Équipement et fournitures**  
 • CONSEILS GRATUITS •  
**Paul Bourget Inc.**  
 1265, rue O'Brien  
 Saint-Laurent - 747-3533

# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

## Qu'est-ce qui bout dans la marmite des Affaires sociales?

La tension monte dans les établissements publics de santé et de services sociaux, alors que les plans de redressement budgétaire enfin sanctionnés par le ministère des Affaires sociales commencent à s'appliquer et que, d'autre part, s'approche le moment des grandes négociations pour le renouvellement des conventions collectives.



HUGUETTE ROBERGE

Non seulement l'application des compressions implique-t-elle l'abolition de milliers de postes et la mise à pied de centaines de travailleurs, mais elle déclenche, en maints endroits, le mouvement de multiples chaînes de «bumping» qui désorganise les équipes de travail, surchauffe les esprits et instaure un climat d'insécurité et de frustration tel qu'on ne saurait s'étonner qu'il produise ici et là quelques explosions.

Dans plusieurs établissements — les débrayages illégaux des dernières semaines nous l'ont prouvé — la moindre étincelle, le moindre conflit personnel, la moindre velléité patronale de changer une virgule à «l'ordre des choses», risque de faire basculer le quotidien dans l'anarchie. Il est évident que les incidents détonateurs ont été, dans la plupart des cas, les gouttes qui ont fait déborder la coupe des travailleurs aux nerfs à vif.

### Des incidents

La direction de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies exprime son intention de rationaliser l'an prochain ses unités de services, et voici 1.000 salariées entraînées dans une grève spontanée, et 650 jeunes malades mentaux privés «pour leur bien futur» de services essentiels immédiats. Une altercation entre une employée du centre d'accueil Edmond-Laurendeau et son chef de service provoque le débrayage illégal des 400 employés syndiqués de cette institution hébergeant 300 vieillards grabataires. Même scénario, à quelques variantes près, au centre d'accueil Cartier pour

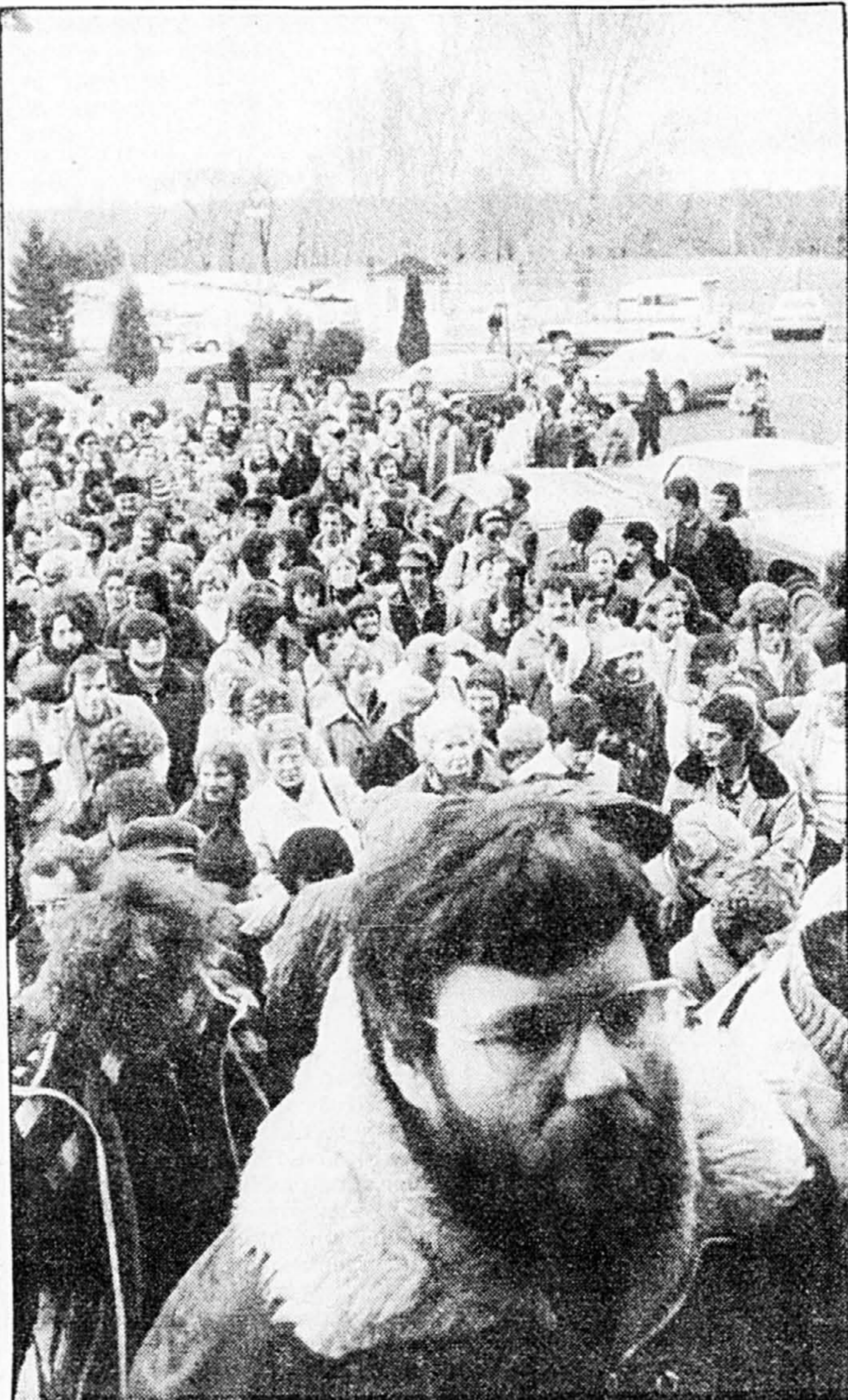


Photo Paul-Henri Talbot, LAPRESSE

Il a fallu une injonction pour que les employés syndiqués de l'hôpital Rivière-des-Prairies retournent au travail.

délinquants, à l'hôpital Cooke de Trois-Rivières, etc.

Sans aller aussi loin, les employés d'autres établissements, plus nombreux encore, se contentent «pour le moment» de manifester leur inquiétude, de dénoncer la détérioration de leurs conditions de travail et l'impact direct des compressions budgétaires sur la quantité et la qualité des soins et services à la population. Qu'on songe aux déclarations publiques récentes des représentants syndicaux des hôpitaux

Notre-Dame et Sacré-Coeur, du centre d'accueil Val Séjour de Valleyfield, des Centres locaux de services communautaires de la Rive-Sud et de la Petite Bourgeoisie, pour n'en mentionner que quelques-unes.

### «Mission impossible»

Les administrations locales ne donnent pas leur place, non plus, pour alerter l'opinion publique sur la «mission impossible» qui leur est imposée par le gouvernement. Gestionnaires de la décroissance

dans les hôpitaux, les centres d'accueil, les CLSC, les CSS, tous ont décrié, plus ou moins fort, ce qu'ils ont appelé «la contre-réforme sociale du gouvernement du PQ» ou «l'inacceptable virage à droite du gouvernement social-démocrate» en même temps que leur impuissance devant le rouleau compresseur. Les administrateurs du CSS-Ville-Marie, ont bien failli, eux, verser dans la désobéissance civile et n'ont finalement plié, cette semaine, que sous la menace d'une mise sous tutelle.

Après avoir suscité des protestations assez également réparties chez les employeurs et les travailleurs syndiqués, le gouvernement a tenu bon et les compressions doivent maintenant s'effectuer, en deux temps, sur une période d'un an et demi. Et ce sont les administrations locales qui se retrouvent au piro, chargées de gérer la décroissance, forcées de prendre en vitesse des décisions dont elles peuvent mesurer tout l'odieux et souvent l'injustice, liées par des conventions collectives généreusement signées par l'Etat, et vertement critiquées par les syndiqués sur leur «façon de couper».

Directement concernés par les abolitions de postes et les mises à pied, les syndicats locaux ont sorti leur loupe pour scruter le choix des priorités et des dépenses fait par les directeurs des établissements, toujours au nom des droits et intérêts des bénéficiaires qui, incidemment, s'accordent à ceux de leurs membres, et, dans certains cas, à l'idéologie de petits groupes d'agitateurs. Leur regard critique va plus loin et s'arrête au passage sur tout ce qui pourrait être de nature à mettre l'employeur dans son tort: un directeur dont l'établissement vient d'emménager dans des locaux tout neufs, a reçu ces derniers jours la visite de permanents d'une centrale syndicale venus s'assurer de la salubrité de ces locaux qui «sentaient encore la peinture»; un autre, a vu son bureau envahi par une délégation du syndicat local parce qu'il manquait de papier hygiénique dans les toilettes des dames.

Malgré la consigne générale donnée aux cadres de lever les pieds en marchant sur les oeufs, de garder un calme olympien et de ne poser aucun geste provocateur, il paraît inévitable que des étincelles surgissent et prennent des proportions de catastrophes sociales, du fait que les établissements sont devenus des barils de poudre. L'hiver québécois sera chaud.



Yves Leclerc

(collaboration spéciale)

«Nous sommes typographes au Journal de Montréal, nous aimerions discuter avec vous les implications des changements technologiques sur nos métiers», disait le message laissé à mon intention à la réception de LA PRESSE.

«J'ai choisi aujourd'hui de vous parler de l'avenir de l'industrie de l'information et de son impact sur l'emploi...» commençait mardi le discours de George Hubbs, président de Control Data Canada, à un séminaire à l'intention des journalistes.

«Une priorité: les problèmes de main-d'oeuvre en informatique», est un des thèmes de discussion et d'étude de la section montréalaise de la Fédération d'informatique du Québec cette saison.

Trois points de vue, trois approches, trois sentiments différents, mais tournant autour d'une seule question: informatique et emploi. Une question complexe, à laquelle je ne connais personne qui possède de réponse sûre, et pourtant qui est certainement une des plus importantes qui se posent à notre société.

Il y a deux ou trois ans encore, on l'énonçait sous sa forme la plus simple et la plus primitive: les changements technologiques (il n'y a pas que l'informatique, mais il y a surtout l'informatique) font-ils disparaître des emplois, ou en créent-ils? Et il existait trois grandes écoles de pensée.

L'une qui trouvait que l'informatique faisait disparaître des emplois, et que c'était une catastrophe. Une autre selon laquelle des emplois disparaissaient, mais c'étaient des emplois primaires, routiniers, mécaniques, dont on était bien débarrassés de toute façon. Et une troisième (composée essentiellement, il faut le dire, d'informaticiens et de dirigeants de cette industrie) qui disait qu'une industrie en plein essor comme celle de l'électronique créait au moins autant d'emplois, sinon plus, qu'elle n'en éliminait.

### Quantité et qualité

Mais à mesure qu'on avance, on se rend compte que le phénomène qui se produit est loin d'être aussi simple, et qu'une pure mesure de la quantité d'emplois disparus ou créés ne règle rien. Pour deux raisons:

Un, il est impossible d'isoler le phénomène du «chômage technologique» d'autres courants qui affectent l'emploi: récessions, crises ou reprises économiques, etc. De plus, souvent les emplois ne disparaissent pas là où on introduit les nouvelles machines, mais à côté.

Deux, il est relativement rare que les nouveaux emplois créés par les industries de haute technologie puissent être remplis par les mêmes travailleurs mis à pied à cause de l'automatisation. Un manoeuvre, un ouvrier de chaîne de montage, un tailleur de pièces de tissu dans le vêtement se reconvertissent assez rarement en programmeur, technicien spécialisé ou analyste de systèmes.

### Nouveaux métiers

George Hubbs n'a donc pas tort d'affirmer qu'en réalité, «la technologie de l'ordinateur continuera à avoir trois principaux effets sur l'emploi: l'élimination, la modification et la création de nouveaux emplois. Vue sous cet angle, poursuit-il, l'informatique n'est pas différente des autres techniques de pointe. Les changements technologiques transforment le profil de l'emploi de la société, entraînent des tensions et un «stress de transition». Dans certains cas même, la société est forcée de ralentir les changements pour permettre aux hommes de les modifier ou de mieux les assumer.»

Une autre raison importante de ralentir le processus, c'est que souvent on ne possède aucun moyen de former les gens pour les nouveaux métiers créés par la technologie, ou même pour les recycler aux nouvelles exigences des «vieux métiers» transformés. D'autant plus que les besoins évoluent si vite que le temps qu'on se retourne pour y répondre, ils ont changé.

Il y a cinq ans, on avait besoin d'opérateurs et d'opératrices de «card punch». Aujourd'hui, ces machines sont en train de disparaître, remplacées par des terminaux à écran cathodique... et le temps qu'on apprenne à se servir de ceux-ci apparaissent d'autres équipements comportant des graphiques, de la couleur, des crayons lumineux ou électroniques...

Par ailleurs, il est faux d'affirmer que tous les nouveaux emplois créés sont plus intéressants ou plus stimulants intellectuellement... et qu'il n'y a que les tâches routinières qui sont éliminées. La typographie, le dessin industriel sont de vieux métiers respectés et jadis recherchés qui sont menacés directement par l'informatique. Beaucoup de tâches de contrôle de qualité de composantes électroniques, ou d'entrée massive de données dans les banques d'information, sont répétitives et ennuyeuses.

### Danger de déséquilibre

Un autre danger, souligné indirectement par Charles Terreault de Bell Canada dans sa conférence à l'École Polytechnique mercredi, est le fait que la plupart des emplois disparaissent dans les secteurs primaire et secondaire... et apparaissent dans le tertiaire, qui est déjà lourdement surchargé et relativement peu productif, et jusqu'ici très difficile à rationaliser.

Surtout dans les pays où on laisse le jeu de la concurrence se faire le plus librement, et où on planifie le moins l'économie et l'évolution sociale, la lutte des divers égoïsmes (patronaux, syndicaux, gouvernementaux) tend à aggraver cette difficulté plutôt qu'à la simplifier.

Les patrons ne se rendent pas compte que tout emploi qu'ils «économisent» peut signifier un consommateur de moins pour leurs propres produits et ceux des autres. Les syndicats, en résistant parfois bêtement au changement, ne voient pas qu'ils condamnent des entreprises ou même des industries entières... et donc ces mêmes emplois qu'ils veulent sauver. Les gouvernements ne jugent pas que les solutions à ces problèmes sont de leur ressort... et ne se décident à intervenir que quand des processus irréversibles se sont mis en route.

## DES COCHONS AUX POULETS

# Main basse sur Haïti

— 1 —

«L'industrie du poulet» mise sur pied, récemment, en Haïti, par la famille Clifford Brandt (l'un des groupes majeurs de la bourgeoisie d'affaires haïtienne), grâce au concours financier de la Banque Mondiale et d'autres institutions dont la Banque Royale du Canada, confirme, une fois de plus, la volonté d'un «capitalisme sauvage» de faire main basse sur



CHARLES DAVID

ce pays. A travers cette nouvelle compagnie de la famille Brandt, la PRINSA (Promoteurs et Investisseurs Associés), la démarche de l'entreprise trahit sans peine le but non avoué de détruire les structures traditionnelles de la paysannerie, sous le couvert de fournir, à cette population affamée, du poulet aux hormones plus nutritif que leurs cochons malin-gres atteints de fièvre porcine.

Cette opération vise, en fait, un double objectif: accélérer d'une part la concentration de la propriété foncière au profit des sociétés multinationales du secteur agro-alimentaire en forçant, par tous les moyens, les paysans à abandonner leurs lopins de terre et l'espace rural; canaliser d'autre part cette main-d'oeuvre ainsi déplacée vers un réservoir de

«cheap labor» au profit des investisseurs étrangers ou locaux. Et ce, avec la nécessaire complicité d'un régime caractérisé par la répression et la concussion, dont le maintien au pouvoir est une condition essentielle de ce type de «développement».

### «Génocide par substitution»

A tout prendre, on pourrait parler du «génocide par substitution» évoqué par Aimé Césaire. La PRINSA, d'ailleurs, qui ne se définit pas comme une entreprise philanthropique, n'a nullement fait mystère de son territoire de ventes. Elle entend orienter son action prioritaire, sinon totale, sur la «république de Port-au-Prince» avec ses hôtels fréquentés par les touristes, ses restaurants de luxe courus par la camarilla du régime et ses supermarchés dévalisés par les nantis.

Il est à remarquer qu'aucune fraction de ces groupes de consommateurs n'élève ou n'a élevé de cochons atteints de fièvre porcine, donc n'est concerné, quant aux conséquences, par leur disparition. Il y a gros à parier que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le snobisme sera de déguster, dans les palaces port-au-princiens, un plat de «griots» de porcs importés. En fait, seul le paysan haïtien — ce candidat privilégié des «boat-people» — fait entièrement les frais de cette opération.

D'abord sur le plan de la survie: le cochon étant, en effet, pour ce

«damné de la terre», son seul compte en banque qui lui permet de rationaliser sa désespérance et ses conditions de vie infra-humaines. Compte en banque qui ne lui coûte aucun intérêt puisque ce type de cochon ne se nourrit que de débris en gambadant en toute liberté autour de la case de son propriétaire et demeure un placement sûr pour les mauvais jours, ce qui veut dire, en Haïti, à l'année longue. On lui retire donc, de ce fait, son ultime parade avant de céder sa terre pour prendre la mer en quête d'une terre promise ou tout simplement gagner les bidonvilles de Port-au-Prince.

Car, dans la mise en place de l'éradication du cheptel porcine, il n'a été nullement prévu — comme cela s'est fait en République Dominicaine — de remplacer les animaux malades ou même de réintroduire une autre race. A preuve, l'élevage industriel de poulets a été établi en fonction directe de la disparition des porcs. Certes, pour justifier cette mesure, on prétend souligner le rendement protéique supérieur du poulet face au porc. Il est alors ahurissant de constater que cette population paysanne qui crève littéralement de faim — tout en supportant, depuis 1804, le fardeau de «l'économie haïtienne» — se trouve complètement exclue de la nouvelle carte alimentaire dressée par les diététiciens de la PRINSA.

De plus, face à la «marée des poulets industriels», le paysan haïtien qui alimentait son agriculture de subsistance en vendant ses propres poulets aux marchés voit

désormais sa marge de manoeuvre réduite à zéro. Sur un autre plan, la Coopérative des Eleveurs de Poulets (COOPEP), qui groupe 18 producteurs haïtiens, se trouve, elle aussi, condamnée à moyen, sinon à court terme par cette puissance industrielle, brisant ainsi les rares courroies économiques autochtones. En d'autres termes, dans un domaine aussi capital que l'agro-alimentaire, la famille Brandt — relais des multinationales — se voit investie d'un monopole de fait qui lui donne les moyens de tenir ce pays à la gorge.

### LUNDI: On détruit les racines d'un peuple



La population paysanne se trouve exclue de la carte alimentaire dressée par les diététiciens de la PRINSA.

# PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

## Le décret amènera les cours à trancher sur les «peuples fondateurs»



**Marc Laurendeau**  
(collaboration spéciale)

L'adoption par le gouvernement Lévesque d'un décret ministériel n'empêchera certes pas la neige de tomber et ne fera pas couler le fleuve Saint-Laurent en sens inverse. Mais le geste a tout de même une certaine portée. Par ce décret, le gouvernement Lévesque décide d'exercer ce qu'il considère comme le droit de veto du Québec et demande officiellement au premier ministre Trudeau de suspendre son projet; le décret exprime en plus une objection à l'accord intervenu entre Ottawa et neuf provinces et affirme qu'aucune entente ne saurait être conclue sans l'accord explicite du Québec. Sans avoir une valeur juridique absolue, loin de là, le décret n'est tout de même pas dépourvu de sens.

Pour Me René Dusseault, professeur de droit administratif à l'ENAP et ancien sous-ministre de la Justice, le décret est un acte de pouvoir exécutif, l'expression d'une décision du Conseil des ministres (jusqu'à février 1979 cela s'appelait un arrêté ministériel) laquelle entre dans le cours normal du fonctionnement gouvernemental. Rejoint par LA PRESSE, ce spécialiste, qui prépare actuellement une version révisée de son traité de droit administratif, précisait, au cours d'une entrevue téléphonique, qu'un décret est généralement adopté dans le cadre d'une loi mais que rien ne s'oppose à ce que le pouvoir exécutif manifeste symboliquement et officiellement sa volonté.

Me Dusseault, qui, en plus de sa pratique privée et de son enseignement, est président de la Commission politique du PLQ, affirme que le récent décret gouvernemental possède une valeur juridique certaine bien que celle-ci reste moins convaincante que celle d'une motion qui aurait été unanimement approuvée à l'Assemblée nationale. Visiblement, ce décret est le prélude à un renvoi à la Cour d'appel et à une autre décision de la Cour suprême, ajoute Me Dusseault, tout en refusant de spéculer sur l'issue possible. Il conclut simplement que si le contenu du décret n'était pas jugé conforme au droit par la Cour suprême,

celle-ci n'en tiendrait pas plus compte et ne se sentirait pas plus liée que s'il s'agissait d'une loi provinciale de nature inconstitutionnelle.

### Au coeur du problème

Nous voici donc au coeur du problème. Le gouvernement Lévesque s'apprête à demander à la Cour suprême si le Québec, en tant que l'une des quatre provinces qui ont formé initialement la fédération et surtout comme point d'appui de l'un des peuples fondateurs, possède un droit de veto à l'égard du changement constitutionnel qui s'annonce. La Cour suprême ne s'est pas véritablement prononcée sur cette affaire vitale. Dans son jugement de septembre dernier, elle concluait que l'accord des provinces était constitutionnellement nécessaire, en vertu de la convention, mais ne paraissait pas croire que l'unanimité serait requise. La Cour suprême déclarait plutôt qu'un degré appréciable de consentement provincial restait essentiel, sans en préciser l'étendue, mais elle ajoutait qu'il fallait tout de même plus que deux provinces. Le plus haut tribunal du pays a soigneusement évité de se prononcer sur la très délicate question des «deux peuples fondateurs», qui ne lui fut d'ailleurs pas directement posée.

Aux yeux de la plupart des constitutionnalistes, il est loin d'être évident que la Cour suprême puisse reconnaître la théorie du «pacte confédératif» formé entre deux peuples fondateurs. Elle possède peut-être une autre conception du fédéralisme canadien. A tel point que des spécialistes comme Me Gil Rémillard croient que le Québec devra appuyer son argumentation sur le caractère représentatif de certaines institutions, comme le Sénat, pour soutenir que les Pères de la Confédération faisaient de la protection des francophones un principe fondamental.

D'autres experts se montrent plus catégoriques et estiment que le Québec n'a pas perdu un droit de veto en avril dernier puisqu'il ne l'a jamais eu, en droit strict.



photo Armand Trotter, LA PRESSE

### Me Jacques-Yvan Morin, ministre québécois au Développement culturel, souligne que MM. Trudeau et Chrétien nagent dans les contradictions quand ils parlent du droit de veto du Québec

Tel est l'avis notamment des constitutionnalistes André Tremblay, Frank Scott, Edward McWhinney et Eugene Forsey. Une certaine pratique de l'unanimité dans les conférences constitutionnelles existait, notamment depuis 1971; cela peut fournir une base conventionnelle plutôt que de droit strict. La plupart de ces fervents observateurs de la scène constitutionnelle semblent croire que cette convention ne suffirait pas à empêcher les Communes cana-

diennes et le Parlement de Westminster de procéder.

### Ils nagent dans la contradiction

Le ministre québécois d'État au Développement culturel, Me Jacques-Yvan Morin, a souligné que MM. Trudeau et Chrétien nagent dans les contradictions, en affirmant parfois que le Québec n'a jamais eu de droit de veto mais, à d'autres moments, qu'il l'a cédé le 16 avril. On pourrait cependant soutenir, en toute logique, que le Québec n'a pas de veto au sens juridique (selon la décision de la Cour suprême, bien que cela demeure flou) mais en possédait un dans la perspective conventionnelle et politique, quoiqu'il ait renoncé à en faire usage à la suite d'un accord avec les autres provinces. On aurait tort, cependant, d'étendre la portée de cette dernière concession. Elle était lâchée à l'endroit d'autres provinces (et non face à Ottawa) à condition que certaines modalités se réalisent. Celles-ci ayant été substantiellement modifiées, on peut considérer que le Québec peut tout à fait légitimement retirer sa parole. L'erreur du Québec se situe sur un plan tactique: il a facilité la formation d'une alliance qui allait se retourner contre lui.

### De la nuance

Un constitutionnaliste comme Me Gérard Beaudoin se montre plus nuancé que ses collègues. En conformité avec l'esprit de Pépin-Robarts (dont il fut commissaire) il pense que la Cour suprême pourrait exiger la présence du Québec dans une majorité de provinces formant un consensus. Car, ajoute le professeur Beaudoin, ce n'est pas une province comme les autres. On peut souhaiter qu'il ait raison. Une décision du plus haut tribunal du pays ne reconnaissant pas les droits découlant de l'existence de deux peuples fondateurs aurait un effet explosif. Non seulement les fédéralistes sincères et tenants du dualisme seraient-ils cruellement désillusionnés mais les indépendantistes radicaliseraient leur démarche.



**Lysiane Gagnon**

## La fonction fait l'homme

1985. Grande année de chambardement politique. Peter Lougheed venait d'emménager au 24 Sussex Drive, avec ses chemises en fortrel, ses deux livres et ses toiles représentant les Prairies au printemps et les Rocheuses en hiver. Le Parti conservateur, dont il assumait le leadership depuis un an, retrouvait fébrilement ce pouvoir trop éphémèrement savouré durant ces quelques mois de 1979.

Son prédécesseur Joe Clark occupait enfin les fonctions qui convenaient à ses talents: il était maire de High River, une sympathique petite localité albertaine, et l'on disait de lui que jamais High River n'avait eu de maire plus honnête, plus dévoué, plus consciencieux. Dans la même ville fleurissait l'école secondaire française que la population francophone devait à la charte des droits promulguée au début de la décennie. (Cette école française était un précieux symbole, car c'était la seule à l'ouest de l'Ontario. Mais patience, disaient les politiciens, il y aura d'autres dès que le nombre — au moins 3,000 élèves au km carré — le justifiera...)

Histoire de se souvenir du bon vieux temps, M. Clark entretenait une correspondance suivie avec Claude Ryan, qui se trouvait temporairement à Londres, en compagnie de Claude Morin et de Solange Chaput-Rolland. Peu après leur retraite de la politique active, nos trois compères avaient formé une petite compagnie de consultants spécialisés dans les conflits linguistiques.

Ils travaillaient actuellement sur le problème de l'Irlande du Nord. M. Morin suggérait d'y aller par étapes. Mme Chaput-Rolland tentait de réunir pour une petite soirée amicale, sous le thème de la bonne entente, le pasteur Paisley et quelques chefs de l'IRA. Quant à M. Ryan, il s'était accordé entre sa démission du PLQ et son départ pour Londres un petit weekend de vacances et en avait profité pour écrire un exposé de 328 pages intitulé: «De l'importance de la dualité culturelle et religieuse en Irlande du Nord».

Ce texte avait fait la «une» de tous les media... sauf celle du Devoir, dont le nouvel éditorialiste était nul autre que l'ex-premier ministre du Québec, René Lévesque. «Pas de place en manchette pour une épître de Ryan le jour où les Alouettes viennent de gagner la coupe Grey!», s'était exclamé, avec le ton dru qu'on lui connaît, l'ancien chef du PQ.

Mais cet incident n'était que l'une des multiples batailles que livrait, aux divers pouvoirs, le vieux journaliste revenu à ses premières amours... (et dont la première réaction, en s'installant dans le chaleureux désordre de la rue Saint-Sacrement, avait été de marmonner tout en empruntant une cigarette au journaliste qui l'interviewait: «Ca change en maudit du bunker, ici au moins rien n'est coulé dans le béton! ».)

M. Lévesque donc s'élevait systématiquement, dans les colonnes de son journal, contre cette tendance — «littéralement dégoutante», insistait-il — qu'avaient les gouvernements à refuser la critique. «La démocratie, écrivait-il, exige que les media exercent sur le pouvoir une vigilance sans relâche...». Mais celui à qui il réservait ses éditoriaux les plus enflammés était, le lecteur s'en doute, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

Trudeau premier ministre?, s'étonne à cet instant précis notre lecteur bien-aimé. Mais premier ministre où, vu qu'à Ottawa la place est prise?

Oui, lecteur, premier ministre. A Québec! Where else?

Cet étonnant revirement des choses avait commencé un petit matin d'avril, alors que la rosée humectait l'herbe tendre qui borde les trottoirs de l'avenue des Pins. Refaisant pour la millième fois le parcours de son jogging quotidien, placé encore une fois devant l'ennuyeuse perspective d'une autre journée à vadrouiller dans sa grande maison «art deco» à ne rien faire d'autre qu'à s'occuper des enfants qui, avec l'âge, devenaient de plus en plus tannants, Trudeau se mit à rêver d'une autre carrière. «Second Debut», murmurait-il au rythme de sa propre course...

A Québec, le job était libre, depuis que Lévesque était parti en claquant la porte. Aussitôt dit aussitôt fait, et voici notre homme au bunker de la Grande-Allée. Tant qu'à l'avoir envoyé si longtemps à Ottawa, aussi bien s'en servir à Québec, s'était dit l'électorat, philosophe comme d'habitude.

C'est à propos de la 108e conférence des pays francophones, à Tombouctou, qu'eut lieu le premier affrontement. Trudeau avait déjà fait ses valises, et, faisant d'une pierre deux coups — business and pleasure —, avait réservé son billet pour un safari dans la brousse africaine, quand le téléphone sonna: «Pierre, c'est Peter».

— Ah, mon vieux Lougheed. Comment ça va?

— J'apprends que tu pars pour Tombouctou? Pas question. Les relations internationales ça relève du fédéral.

Trudeau, violet, faillit lancer le combiné par terre: «Mais êtes-vous tombé sur la tête à Ottawa? ... Et la personnalité internationale du Québec, qu'est-ce que vous en faites?»

— Le Canada est un et indivisible, Pierre, et c'est mon homme qui va vous représenter à Tombouctou.

— Quelle farce! Ton ministre des Affaires extérieures, Jack Horner, je le connais lui et ses chapeaux de cowboy. Il ne parle pas un mot de français!

— Sa secrétaire comprend le français, elle lui fera la traduction.

Outré, Trudeau lança son gant de chevreau en direction du téléphone: «A nous deux, Ottawa! Me refuser un voyage? A moi? Vouloir rétrécir mon champ de juridiction? Ma juridiction sera totale. La trahison ne passera pas. Vive le Québec libre!».

C'est ainsi que reprit une querelle fédérale-provinciale que l'on croyait à jamais enterrée, surtout depuis que le premier ministre Lougheed avait décrété que les ressources énergétiques, le gaz et le pétrole albertain comme le reste, devaient appartenir à l'ensemble des Canadiens, plus précisément au gouvernement fédéral.

En éditorial, René Lévesque s'amusa comme un fou à mettre son vieil ennemi Trudeau en contradiction avec lui-même, relevant malignement tous ses propos antérieurs à partir des années 30 et du journal du collège Brébeuf.

Mais le mouvement était lancé. Le nouveau ministre de l'Éducation Jean Chrétien sillonnait inlassablement la province, la mêche en bataille: «Ottawa, non merci!», clamait-il sur toutes les tribunes, tandis qu'André Ouellet, qui n'avait rien perdu de sa virile vigueur, organisait avec Reggie Chartrand une manifestation-monstre contre le bureau de poste central... symbole, disait-il, de la lenteur du Canada à transformer ses institutions.

Trudeau, lui, mijotait quelque coup de force à l'endroit d'Ottawa. L'expérience aidant, les idées lui venaient à foison.

...Et une fois de plus, s'aurait un veniale loi de l'histoire humaine: la fonction fait l'homme.

# La charte ne deviendra pas une solution miracle

Les citoyens canadiens à qui on a vendu l'idée de rapatrier la constitution pour y encaisser une charte des droits, auraient tort d'y voir une solution miracle à tous les cas de discrimination soulevés dans leur vie quotidienne.



**GILBERT LAVOIE**

(de notre bureau d'Ottawa)

Ce que les débats à ce sujet ont omis de signaler, c'est que la charte fédérale garantit la protection des droits des citoyens contre les législations gouvernementales, mais qu'elle ne s'adresse pas aux cas de discrimination, infiniment plus nombreux, exercée par des individus, des groupes, ou des corporations. Avec ou sans charte fédérale, le principal recours des citoyens contre ces formes de discrimination se situera toujours au niveau des chartes provinciales adoptées par les législatures de toutes les provinces, et dont le respect est assuré par des organismes comme la Commission des droits de la personne du Québec. L'avantage de ces commissions est qu'elles assument elles-mêmes les frais juridiques d'un recours devant les tribunaux lorsque que le contrevenant refuse de corriger le tort accompli. Et elles interdisent carrément toute forme de discrimination entre les individus.

### Les recours

A quel niveau les personnes lésées dans leurs droits devront-elles s'adresser? Tout dépendra de l'injustice, et surtout de la juridiction gouvernementale en cause. Exemple: un individu arrêté pour une infraction au code de

la route du Québec (juridiction provinciale) portera plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Québec en vertu de la charte de la province. Il ne pourra recourir à la charte fédérale que si la législation provinciale en cause contrevient à ses droits encastrés dans la constitution, ce qui ne surviendra pas très souvent. De la même façon, une personne arrêtée en vertu d'une infraction au code pénal (juridiction fédérale) est protégée actuellement pas la déclaration canadienne des droits de 1960. Une fois adoptée, la charte des droits lui donnera un recours de plus contre toute action arbitraire des policiers, mais le plaignant aura toujours la possibilité de porter appel auprès de la Commission canadienne des droits.

Là où la nouvelle charte aura un avantage par rapport à la situation actuelle, c'est auprès de toutes les institutions relevant de la juridiction fédérale, tout particulièrement dans le domaine linguistique. Divers organismes de transport (Air Canada, Via Rail) ou de télécommunication (Bell Canada, Radio-Canada) en sont de bons exemples. L'hiver dernier, on a vu les dirigeants des sociétés de la Couronne soutenir au Parlement que les contrats de travail signés avec leurs syndicats, les empêchaient de respecter la loi sur les langues officielles. La question était de savoir si la loi sur les langues officielles avait préséance sur celle régissant le code du travail. La question ne se posera plus avec la charte des droits.

### Les provinces

Au chapitre des législations provinciales, la principale faiblesse de la charte des droits est que plusieurs de ses articles seront soumis à une clause de «nonobstant»

qui donne la possibilité à une législature d'adopter une loi et de préciser qu'elle s'appliquera en dépit de la charte. Les articles soumis à cette contrainte sont les suivants:

— art. 2: libertés fondamentales: liberté de religion, de pensée, de croyance, de réunion pacifique et d'association.

— art. 7 à 15: garanties juridiques: droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne, protection contre les fouilles, perquisitions ou saisies abusives, protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire, droit à l'égalité indépendamment de la race, du sexe etc...

Si on oublie le litige Québec-Ottawa sur les langues, c'est l'existence même de la clause de «nonobstant» qui cause actuellement la plus grande controverse autour du texte actuel de la charte des droits. Dans son discours aux Communes sur le sujet, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a fait valoir que la clause constitue un heureux compromis entre les pouvoirs des tribunaux et la primauté des parlements. Bref, selon lui, on ne risque pas de tomber dans les abus de l'interprétation de la charte des droits connus aux États-Unis, puisque les élus du peuple peuvent toujours y passer outre.

Le sénateur libéral Eugene Forsey a donné un autre son de cloche cette semaine. La clause de «nonobstant» nie le principe même d'une charte, puisque c'est dans les situations de crise, au moment où les majorités et leurs élus s'entendent rapidement pour passer outre aux droits des minorités, que les chartes deviennent véritablement nécessaires, a-t-il déclaré. Les experts sont partagés sur ce point. Selon les professeurs Gé-

rald Beaudoin et Walter Tarnopolsky, qui viennent de fonder un Institut des droits de la personne à l'Université d'Ottawa, les élus y penseront à plusieurs reprises avant d'utiliser un tel instrument. Ils rappellent que les auteurs de la loi 1 (maintenant la loi 101) au Québec, ont rapidement abandonné en 1977 leur intention première de soustraire cette loi aux dispositions de la charte des droits du Québec. Malgré cela, les deux hommes reconnaissent que l'existence d'une telle clause les gêne quelque peu. De la même façon, l'article 1 de la Charte qui soumet les droits fondamentaux à des limites «raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique», en inquiète plusieurs. Qui aura le fardeau de la preuve de démontrer qu'une limite est raisonnable ou pas, se demande le professeur Tarnopolsky.

Tous comptes faits, la charte ne changera pas radicalement les droits fondamentaux déjà garantis par les chartes provinciales et la loi fédérale de 1960. Et à plus long terme, rien ne permet de croire qu'elle permettra d'éviter les abus du genre de la loi du cadenas adoptée contre les Témoins de Jéhovah sous le régime Duplessis au Québec. Le seul espoir, comme l'a signalé le député Céline Hervieux Payette cette semaine à LA PRESSE, est que l'existence même d'une charte et la publicité qui l'entoure sensibilisera davantage les canadiens à l'existence de leurs droits et aux différents moyens qui existent pour les faire respecter. C'est une bien maigre consolation pour les Canadiens d'origine japonaise qui ont été internés et dont les biens ont été vendus par la Couronne pendant la deuxième guerre mondiale.

# Un livreur se fait écraser par l'auto qu'on venait de lui voler

Il voulait quelques dollars de plus pour boucler son budget. Il livrait des pizzas pour un restaurant de Longueuil. A la fin de son travail, récemment, il a fait démarrer son auto pour faire fondre le givre du pare-brise. Trois inconnus passaient par là et ont volé le véhicule. Le jeune homme a bien

tenté de rattraper les voleurs, mais comme il tentait d'ouvrir la portière, il a été heurté. Il repose dans un état grave à l'hôpital.

## ANDRÉ PEPIN

Trois hommes venaient sur la rue, faisant de l'autostop, lorsqu'ils ont aperçu cette automobile dont le moteur tournait. Ils

ont tenté de la voler, cette Plymouth '73 dont une porte n'était pas peinte, mais voilà, la transmission n'était pas en parfaite état, et ils ont dû l'abandonner rapidement après avoir heurté le malheureux propriétaire.

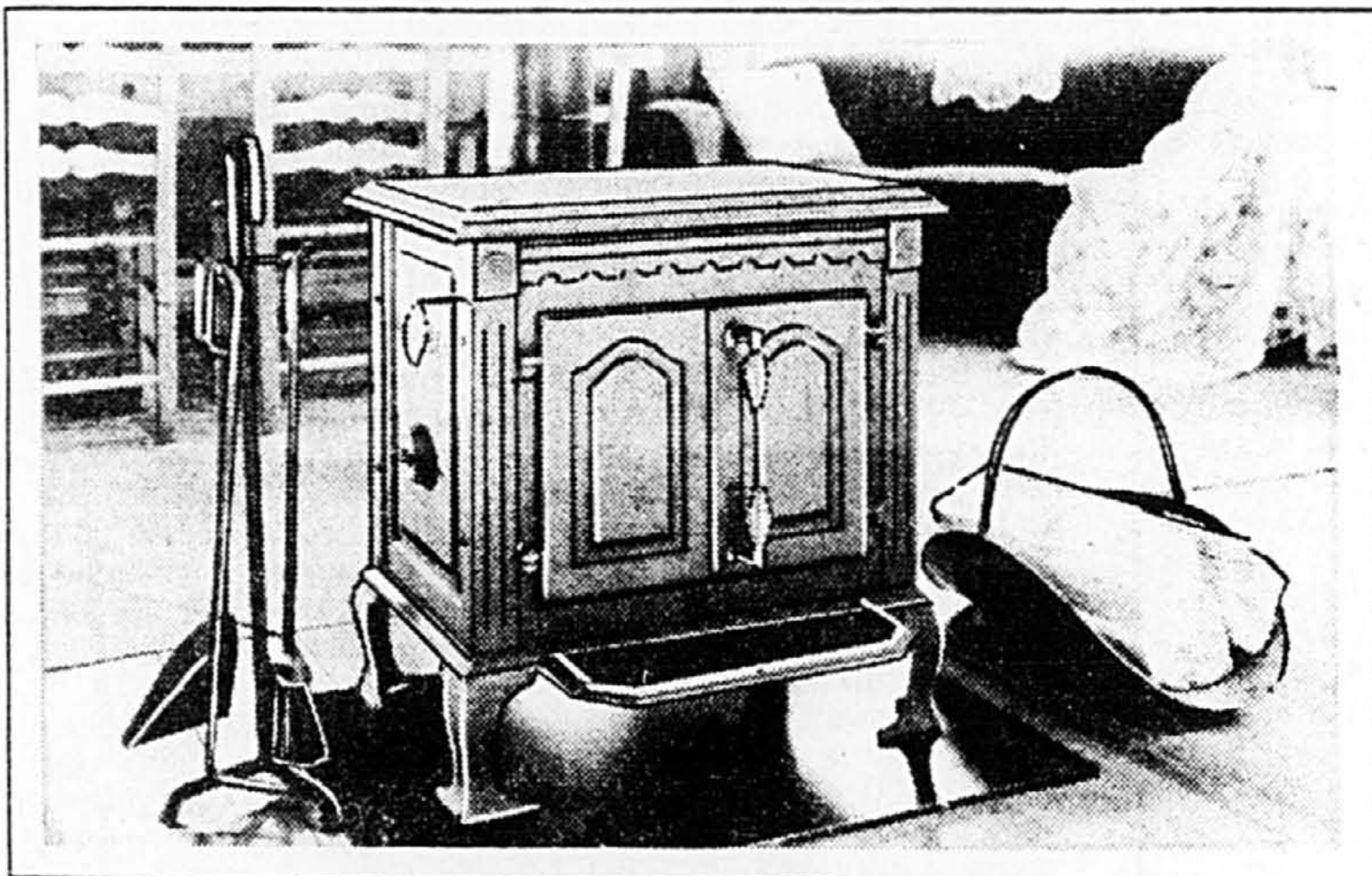
La police de Longueuil a vainement tenté de retracer les auteurs de ce vol suivi

de ce répugnant «hit and run». Un homme de race noire, âgé de 20 ans environ, et deux de race blanche, âgés d'environ 25 ans, sont activement recherchés. Le Noir portait les cheveux courts et était vêtu de pantalons jeans et d'une veste blanche et bleue. Les deux autres portaient des vestes grises.

La police craint pour l'instant d'identifier le jeune homme qui a été heurté par les fuyards, de peur que ses agresseurs ne s'en prennent à son entourage. Toutefois, les enquêteurs font appel à la population devant le cul-de-sac où ils se trouvent actuellement. Si quelqu'un peut fournir des renseignements dans cette affaire, il faut communiquer avec la police en signalant le numéro 651-3730. Il va sans dire que le tout sera traité confidentiellement.

Ce vol s'est produit le 14 novembre dernier, à 3h du matin, face au 1981, rue Préfontaine, à Longueuil.

## Réduisez vos coûts de chauffage et passez un Joyeux Noël au coin du feu



### LECADET

LECADET. C'est l'ambiance et l'économie... pour longtemps. De qualité supérieure, sa fabrication de fonte pure permet d'emmagasiner plus de chaleur.

**CONFORT ET ÉCONOMIE:** Portes fermées, LECADET est étanche, ce qui permet un contrôle précis de la vitesse de combustion, pendant des heures. Économique, LECADET réduira vos coûts de chauffage pendant des années.

**AMBIANCE:** Ses portes ouvertes, LECADET offre toute la nostalgie et le charme du feu de bois.

LECADET est maintenant disponible en quatre couleurs attrayantes.

Pour renseignements, communiquez avec:

**De Luxe**

8010 Jarry est  
Montréal, P.Q.  
H1J 1H5  
Tél.: (514) 354-1155

**50% DE RABAIS SI ÉLIGIBLE À LA SUBVENTION FÉDÉRALE**

## Requête en vue du salariat pour les parents de handicapés

L'Association de centres d'accueil du Québec (350 centres au Québec, dont 12 centres pour handicapés physiques et 60 pour handicapés mentaux) demandera dans deux semaines, lors de la conférence socio-économique pour l'intégration de la personne handicapée, que le gouvernement «initie une étude sur le principe du salariat à l'égard des parents qui assument la garde de leur enfant handicapé».

Par ailleurs, l'association, qui compte 6,000 personnes ayant des déficiences motrices, visuelles ou auditives et 8,000 autres qui présentent une déficience mentale moyenne ou profonde, entend presser les commissions scolaires pour qu'elles prennent leurs responsabilités. On insistera, notamment, sur le fait que les commissions scolaires devront intégrer les enfants handicapés dans leurs écoles ou classes régulières plutôt que de les regrouper dans une même école. Du même coup, ces commissions scolaires devront s'assurer d'un personnel de support présentement inexistant

(ces handicapés ne peuvent se vêtir, s'alimenter et se déplacer seules). Les parents d'enfants handicapés devront aussi être au courant des obligations des commissions scolaires.

Enfin, l'association désire que les handicapés qui en sont capables administrent eux-mêmes leur budget de services à domicile, établissent leurs besoins en service, engagent leur personnel, définissent leurs tâches et établissent leur propre horaire de services à domicile.

Cela, dans le but que le ministère des Affaires sociales se donne une politique sur la réadaptation optimale des personnes handicapées, pour investir et développer des services à ces citoyens. Québec investit \$200 millions par an pour les handicapés, mais l'ACA estime que les centres d'accueils sont préalables et trop souvent «supplétifs» à l'absence de mesures sociales qui permettraient à ces personnes de vivre dans leur milieu.



### Agnès Proulx a ses affaires bien en main.

Comme elle, vous trouvez-vous soudainement seule dans la vie? Ce n'est pas facile et s'il faut en plus prendre une foule de décisions financières importantes...

Si vous manquez d'expérience dans la gestion de vos placements, ou si tout simplement vous voulez l'opinion de personnes expérimentées et désintéressées, venez causer avec un gestionnaire-conseil du Trust Général.

Téléphonez à Normand Laroche, C.A., directeur, pour prendre rendez-vous, ou encore, demandez notre brochure explicative. C'est gratuit et sans obligation. Nous acceptons les frais d'appel.



**TRUST GENERAL**

1100, rue University, Montréal (514) 871-7261



c'est de ne pas se priver en vacances... car au Club Med, tout est compris\*  
\* (sauf les souvenirs, le bar et les excursions)

la **SUPER** agence  
**VOYAGES MICHEL**

vous aidera à choisir parmi les destinations fantastiques du club Med

**Club Med** La belle vie!  
Voir notre annonce dans la section Tourisme

## Vous sentez-vous à la dérive...



### face à la gestion de placements d'une succession?

Quand un parent ou un ami vous désigne comme exécuteur testamentaire, c'est là un signe de grande confiance. Mais cette marque de confiance entraîne avec elle de lourdes responsabilités.

**Sans engagement**, vous pouvez venir causer avec un gestionnaire-conseil du Trust Général. Venez vous renseigner sur les différents moyens qui existent pour vous faciliter la tâche. Par exemple, nous pourrions vous conseiller quant aux diverses options du marché des actions, des obligations, des hypothèques et des immeubles.

Téléphonez à Normand Laroche, C.A., directeur, ou encore, demandez notre brochure explicative. C'est gratuit! Nous acceptons les frais d'appel.



**TRUST GENERAL**

1100, rue University, Montréal (514) 871-7261



## Êtes-vous victime des factures injustifiées?

DEVENEZ MEMBRE  
**288-7111**

1870 Q. boul. Provencher  
Brossard, Qué. J4W 2Z6  
Tél.: (514) 465-7770

1200 ouest, boul. St-Martin  
Laval, Québec, H7S 2E4  
(tél.: 668-2240)

1425 rue de la Montagne  
Montréal, Québec, H3G 2R7  
(tél.: 288-7111)

### BON DE PARTICIPATION

Veuillez m'inscrire comme membre de l'Automobile et Touring Club de Montréal. Il est entendu que mon adhésion sera en vigueur dès que cette demande sera enregistrée et sera valable pour les 12 prochains mois. (\$35.00 seulement, comme membre actif).

Mme, Mlle, M. ....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal: ..... Tél. rés.: ..... bur.: .....

Ci-joint chèque  ou mandat poste:

Visa ..... Master Charge .....

Signature .....

Date .....

Les techniciens de notre CENTRE D'INSPECTION peuvent indiquer aux membres de l'A.T.C.M. ce qui doit être réparé sur leur voiture et ce qui n'a pas besoin de l'être. Les coûts de ce service sont minimes.

1. En arrivant chez votre garagiste, vous connaissez l'état de votre voiture. Ça évite tout abus.
2. Un rapport détaillé en 100 points de la condition de votre voiture, vous permet d'évaluer le coût de vos réparations.
3. Nous n'effectuons pas ces réparations, et nous ne vendons pas de pièces. Nous sommes là uniquement pour vous indiquer ce qui doit être fait. Profitez-en avant la date d'expiration de votre garantie, avant d'acheter une voiture usagée ou tout simplement avant de faire réparer la vôtre.

Renseignez-vous aussi sur les garages recommandés par la C.A.A. et sur tous les autres services que nous offrons. C'est l'auto-protection et c'est drôlement intéressant.



**VOTRE CLUB AUTOMOBILE**

A BUT NON-LUCRATIF

## Lazure promet d'améliorer les régimes de retraite pour rendre justice aux femmes

Le ministre d'Etat au Développement social, M. Denis Lazure, a formellement promis, pour la prochaine session parlementaire, le dépôt d'un projet de loi visant à amender la Charte des droits et libertés de la personne de manière à faire disparaître de tous les régimes privés de retraite toute discrimination à l'endroit des travailleuses.

### HUGUETTE ROBERGE

C'est en réponse à une intervenante de l'assemblée plénière de la CSD, Mme Thérèse Benoit-Paquet, membre du conseil de direction de cette centrale syndicale, que M. Lazure a formulé hier cette promesse qui ne tombera certainement pas dans l'oreille de sourdes. L'amendement de l'article 97 de la charte permettrait en effet d'actualiser au monde du travail d'aujourd'hui les règlements des régimes privés de retraite (plans de pension de l'employeur) inchangés depuis 40 ans.

Mme Benoit-Paquette a vivement dénoncé le fait que ces régimes, conçus pour les hommes au moment où le marché du travail comptait fort peu de femmes, portent préjudice aux travailleuses d'aujourd'hui en leur assurant ce qu'elle appelle «une retraite au sous-sol de la pauvreté», du fait que les actuelles calculent leurs rentes de façon à les répartir sur un plus grand nombre d'années, à cause de leur plus «encourageante» espérance de vie. Et posé deux questions précises au ministre Lazure:

«La législation que vous préparez fera-t-elle en sorte que, contrairement à ce qui se passe encore aujourd'hui, les femmes pourront, comme les hommes, contribuer à un fonds de pension de l'employeur dès son entrée au travail, et non seulement à l'âge de 25 ans? Vous devez savoir, M. Lazure, que, présentement, les travailleuses, qui ont généralement des salaires moins élevés que les hommes, ne contribuent aux régimes privés de retraite que pour un p.c. de leur salaire, en comparaison de deux p.c. pour les hommes. Votre projet va-t-il corriger cette injustice?»

À ces questions précises de la représentante syndicale, le ministre a répondu un «oui» net et sonore.

«Dans les règlements de certains régimes, au chapitre du bénéficiaire, on n'a même pas encore changé le mot «épouse» par le mot «conjoint». Malheureusement, moi, monsieur le ministre, je n'ai pas d'épouse!» a lancé Mme Benoit-Paquette, provoquant un rire de sympathie dans l'assistance.

## Débrayage de protestation mardi au CSSMM

Les employés du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain débrayeront mardi pour protester contre les coupures budgétaires, les mises à pied et la détérioration des services.

Cette grève de 24 heures a été décidée en assemblée générale, au scrutin secret, par 70 p.c. des votants. On veut ainsi protester contre l'abolition de 135 postes de remplaçants qui entraînera une soixantaine de mises à pied. Déjà 12 employés ont été remerciés de leurs services. Les syndiqués entendent occuper certains locaux et dresser des piquets de grève devant les points de service.

Qui vous pouvez rencontrer l'amour grâce à nous

**Le Club**

Le centre de rencontres distinguées

2015, rue Drummond, suite 912  
Montréal, Québec, H3G 1W7  
Téléphone: (514) 213-2111, samedi: (514) 174-849-9291

CINÉMA ALCAN

le Cinéma Alcan à Radio-Québec

**LE CASANOVA DE FELLINI**

le samedi 28 novembre 1981 22h30

Alcan présentera dans le mois de décembre:

5 décembre: Les révoités de l'an 2000  
12 décembre: Il était une fois dans l'est  
19 décembre: Nous nous sommes tant aimés

ALCAN

en primeur à la télévision québécoise.

«Étant donné l'époque... je crains que Casanova ne déçoive tous ceux qui s'attendent à une œuvre pornographique... Tout ce que l'on voit dans mon film c'est ce que voit Casanova à l'intérieur de ses yeux de verre. Dedans, pas dehors».

Réalisé par Federico Fellini, le film met en vedette: Donald Sutherland, Tina Aumont, Olympia Carlési, Daniel Emilfork et Dudley Sutton.

8 Rouyn-Noranda 22 Rimouski  
12 Val d'Or 30 Hull  
15 Québec 45 Trois-Rivières  
17 Montréal Câble 8

Image par image le samedi 28 novembre 1981 22h30

Radio Québec

## Tant que la partie se jouera à dix contre un, le résultat sera toujours



En 1947, 1952 et 1957, Maurice DUPLESSIS tente de négocier avec le reste du Canada un "fédéralisme totalement renouvelé". Son projet d'un "Canada à deux" se solde par un échec. Cependant, de nouvelles ententes fiscales sont conclues entre toutes les provinces canadiennes et le fédéral, sauf avec le Québec!  
Résultat: Québec, 1, Canada 10

Le 25 octobre 1960, Jean LESAGE tente de négocier avec les neuf autres Premiers ministres canadiens et le fédéral. Il revient découragé devant l'échec de ses revendications. En 1964, nouvelle conférence fédérale-provinciale, qui se termine dans ce que Jean Lesage qualifie d'"échec retentissant", de "faillite complète" pour le Québec.  
Résultat: Québec, 1, Canada 10

Le 27 novembre 1967, Daniel JOHNSON tente de négocier à la conférence sur le Canada de demain le principe d'un Canada basé sur la reconnaissance de deux nations distinctes. Trudeau, appuyé par les provinces anglophones, répond que le Québec est une province comme les autres. C'est l'échec total des négociations.  
Résultat: Québec, 1, Canada 10

Pendant deux ans, de 1968 à 1970, Jean-Jacques BERTRAND tente de négocier encore une fois lors de conférences constitutionnelles. Il exige que le Canada soit considéré comme l'association de deux nations. Ces pourparlers ne servent qu'à renforcer les divergences fondamentales entre les provinces anglaises et le Québec. Jean-Jacques Bertrand revient d'Ottawa en se disant profondément déçu.  
Résultat: Québec, 1, Canada 10

Le 25 juin 1971, Robert BOURASSA refuse de signer la Charte de Victoria, qu'il juge inacceptable pour le Québec. Encore une fois, les neuf provinces anglaises s'associent avec le fédéral pour nier les besoins spécifiques du Québec.  
Résultat: Québec, 1, Canada 10

Le 4 novembre 1981, René LÉVESQUE tente à son tour de négocier avec Ottawa la réforme de la Constitution canadienne. Sept provinces sont d'accord avec lui pour exiger une formule d'amendement qui protégera solidement leurs droits autant que ceux du Québec. Mais, peu après, il est abandonné par ces mêmes provinces qui s'entendent en coulisse avec le gouvernement fédéral. La conférence se termine par l'isolement total du Québec.  
Résultat: Québec, 1, Canada 10

Dans le cadre du régime fédéral, les négociations arriveront toujours au même résultat: Québec 1, Canada 10

C'est le temps de gagner la partie

C'est le temps de prendre en main nos propres destinées

**C'EST SOUVERAINEMENT LE TEMPS**



Parti Québécois

**Simpsons** MD

### ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Le choix des étrennes débute chez Simpsons» encarté dans LA PRESSE d'aujourd'hui, samedi 28 novembre 1981.

Veuillez allouer jusqu'à 4 semaines pour la livraison de certains articles.

Page 1, article 04 (description à la page 3). Pantalon de soirée. Le prix de vente devrait être \$140 et non tel qu'indiqué.

Page 13, article 6. Jarre décorative. Cet article n'est pas disponible.

Page 13, article 18. Mousse «FA» en tube. La quantité devrait être 100ml et non tel qu'indiqué.

Page 13, article 19. Mousse «FA» pour le bain. La quantité devrait être 500ml et non tel qu'indiqué.

Page 14, article 15. Pantoufles vinyle. Les coloris devraient être Jan, ivoire ou rose pâle.

Page 22, articles 1, 1A et 7. Simili-perles de 6mm seulement.

Page 31, article 4. Peignoirs «Dales». Gris non offert.

Page 33, articles 6 et 8. Maillots-T et caleçons offerts seulement en blanc.

Page 33, article 13. Bottillons mate-lassés. Le rabais et le prix ordinaire devraient être omis.

Page 36, article 10. Globe terrestre «Cram». Le prix de vente devrait être 29.95.

Page 43, article 8. Bicyclette-exerciseur. Les pédales ne sont pas munies de courroies. Nous regrettons tout inconvénient causé par ces erreurs.

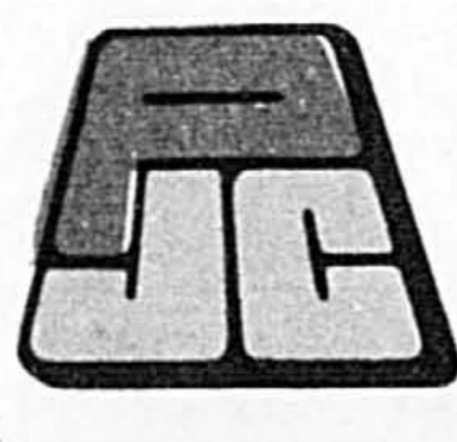
«À VOTRE SERVICE 7 JOURS,  
7 SOIRS, TOUS LES WEEK-ENDS»

**57** succursales. Partout au Québec

c'est le temps... des  
**FÊTES**  
pour tout le monde



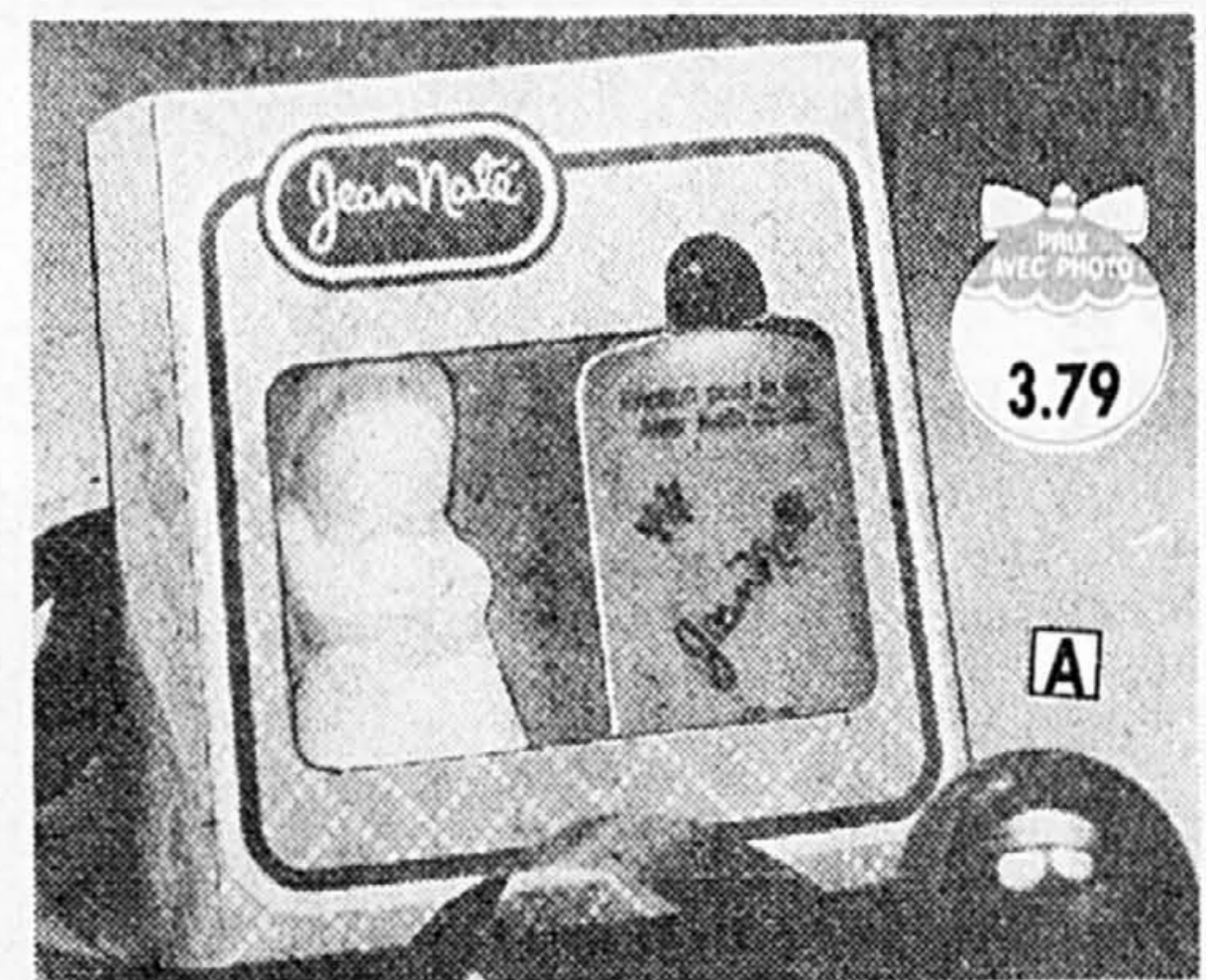
A. Kodak Colorburst 50. Camera avec éjection motorisée, oeil électrique réglant la position. **Prix avec photo \$18.89**  
 B. Flip Flash G.E. Pour toutes les caméras utilisant les Flip Flash. Format 8 éclair. **Prix avec photo \$2.19**  
 C. Flash Bar II G.E. Pour caméra Polaroid SX-70. Format 10 éclair. **Prix avec photo \$3.29**  
 D. Magicube G.E. Pour caméra de type X. Format 12 éclair. **Prix avec photo \$2.19**



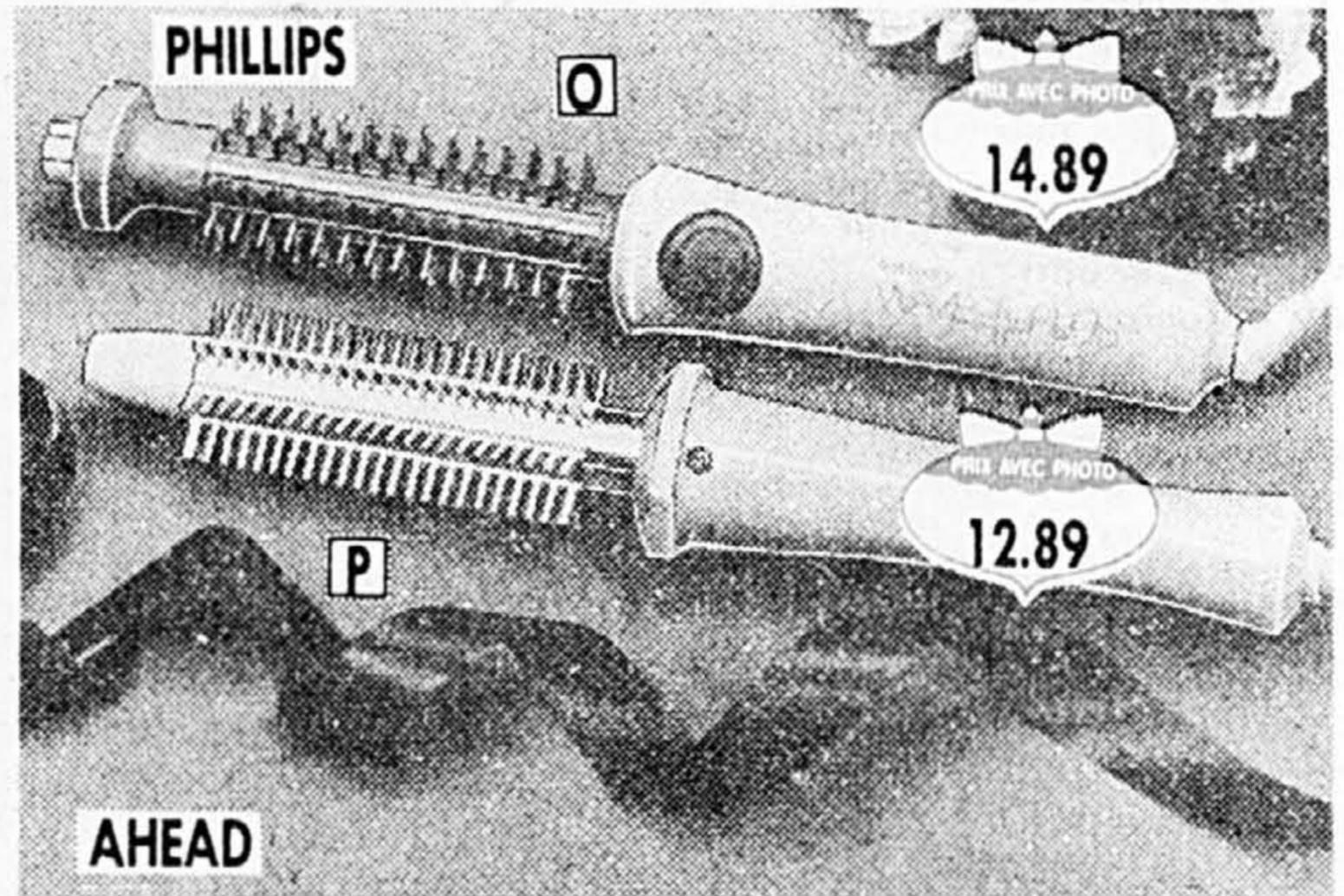
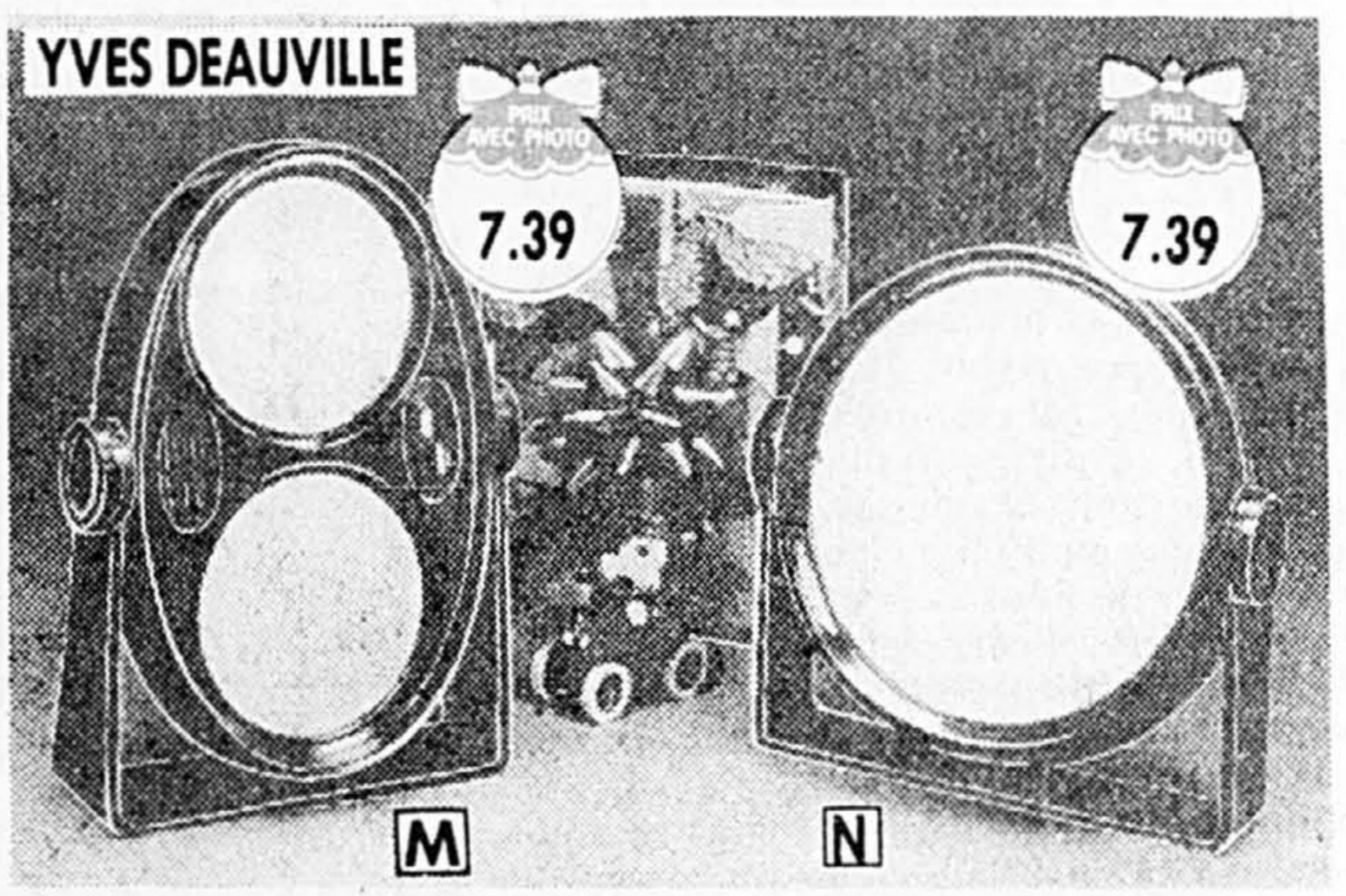
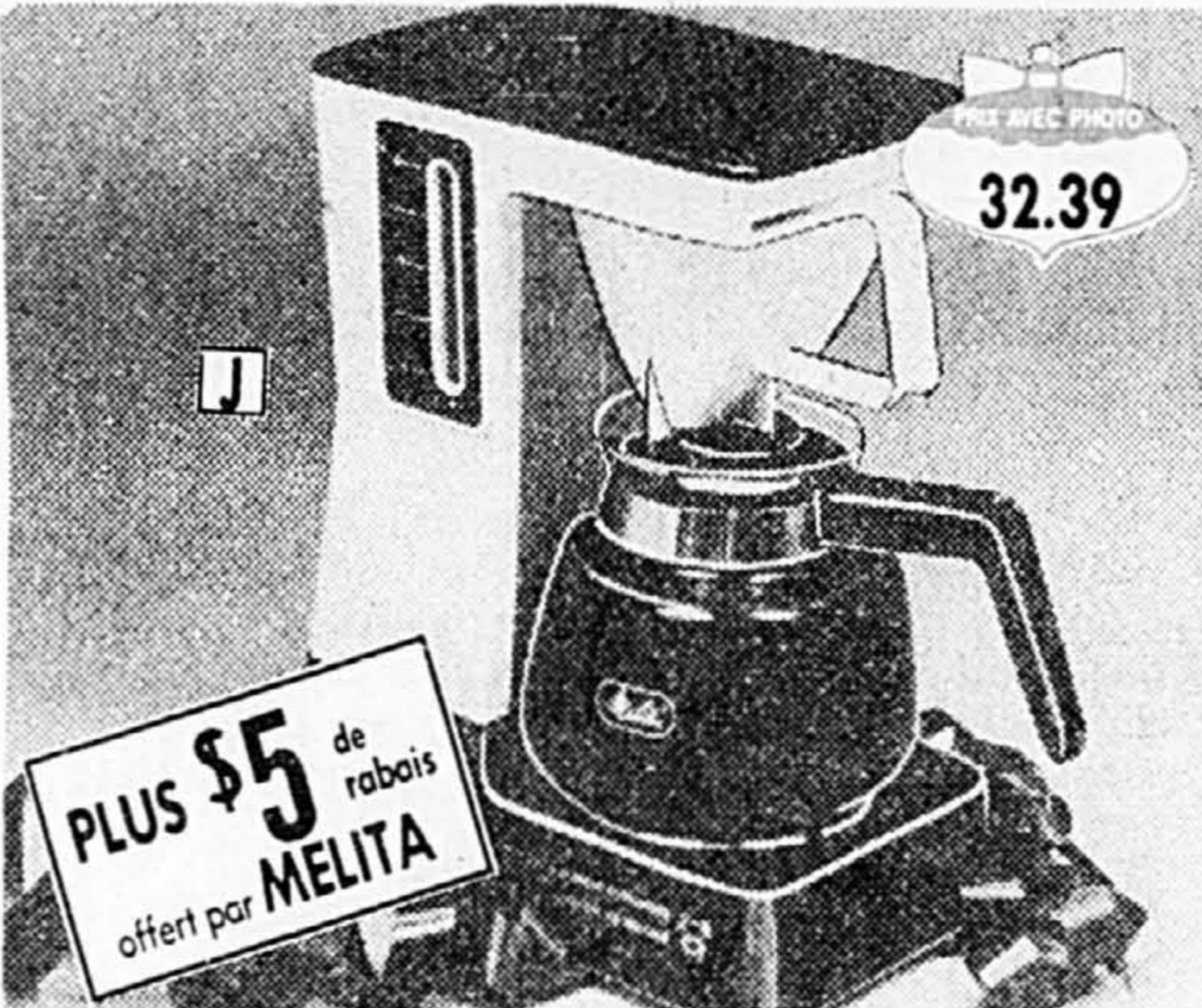
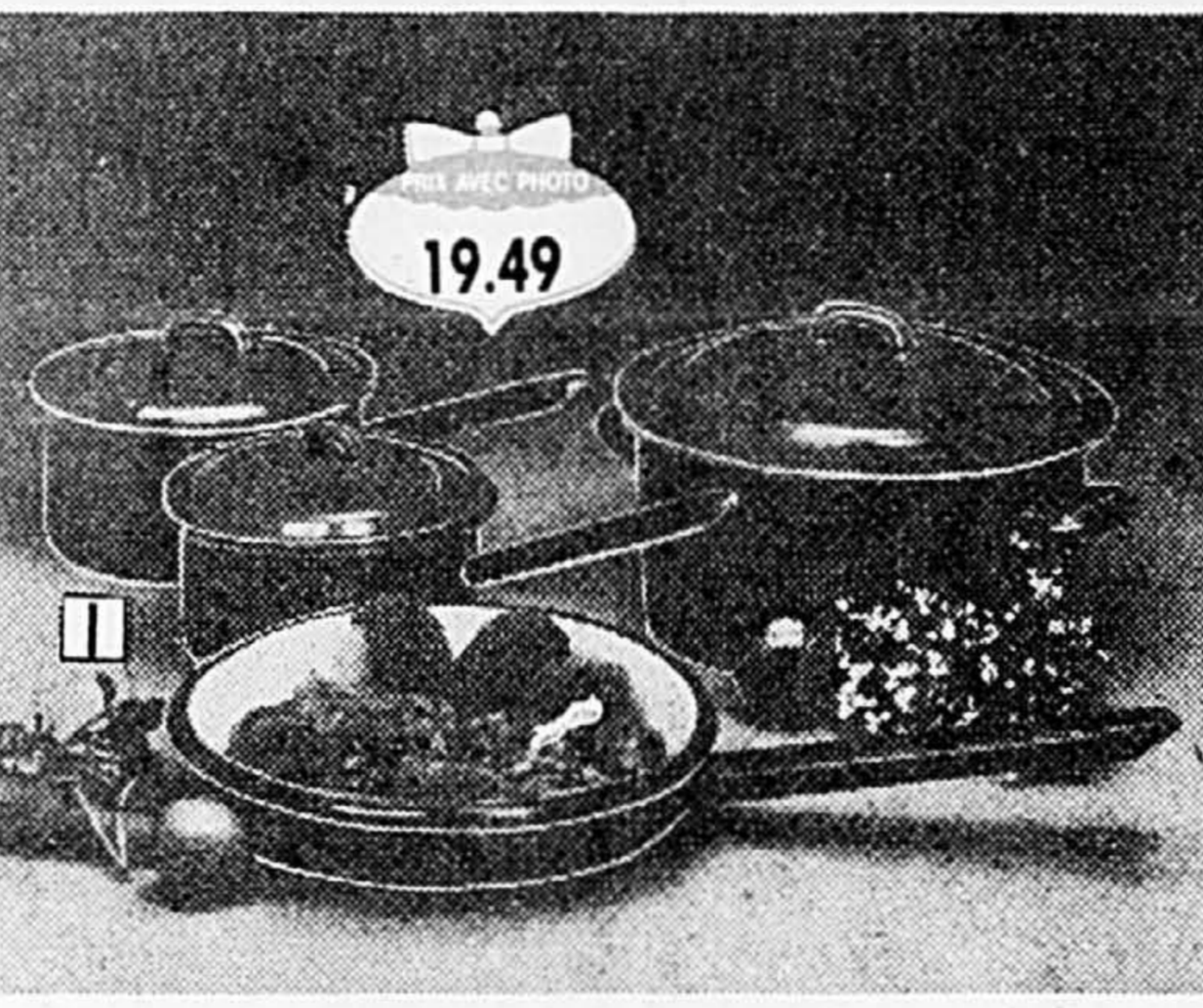
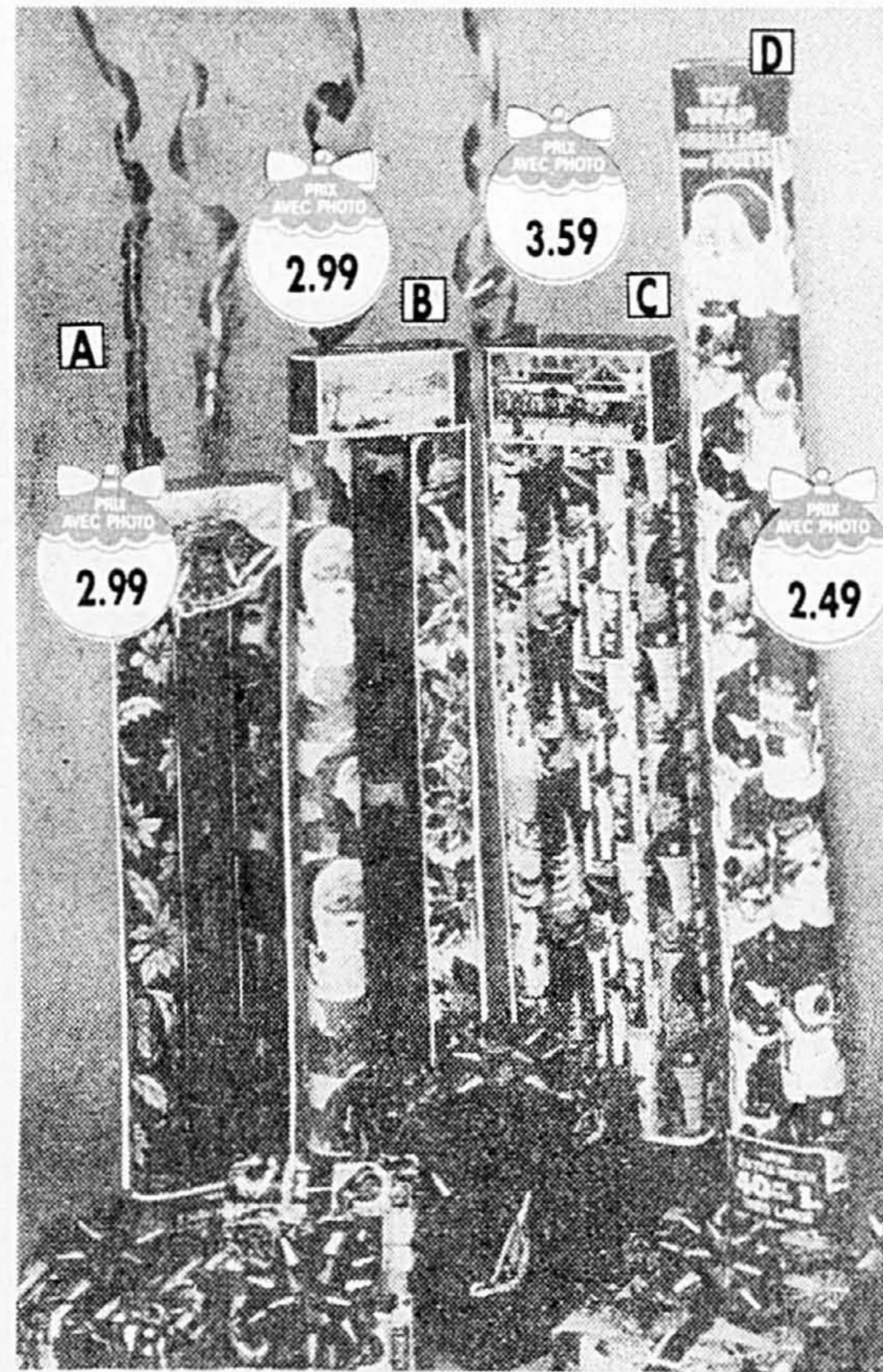
**PHARM-ÉCONOMIES**  
**JEAN COUTU**



OUVERT JOUR ET NUIT  
**1370 est, rue Mont-Royal, Montréal**  
**527-8827**



A. Jean Naté. Ensemble comprenant une friction pour le bain 60 ml et un savon hydratant 110 g. **Prix avec photo \$3.79**  
 B. Aqua Velva. Ensemble comprenant un Aqua Velva 225 ml et un savon à corde 140 g. Modèle no 6845. **Prix avec photo \$4.19**  
 C. Aqua Velva. Ensemble comprenant un Aqua Velva 125 ml avec un Lectric Shave 100 ml. Modèle no 6841. **Prix avec photo \$2.87**



**E.** Papier d'emballage métallisé. Format 3 rouleaux assortis (26" x 150"). **Prix avec photo \$2.99**  
**F.** Papier d'emballage argent. Format 3 rouleaux (30" x 432"). **Prix avec photo \$2.99**  
**G.** Papier d'emballage. Format 10 rouleaux assortis (30" x 500"). **Prix avec photo \$3.59**  
**H.** Papier d'emballage géant. Format 2 rouleaux (40" x 120"). **Prix avec photo \$2.49**  
**I.** Batterie culinaire (7 mix) en acier émaillé, de fabrication européenne. Disponible dans les tons de rouge, brun, et blanc. **Prix avec photo \$19.49**  
**J.** Cafetière «Melitta». Emploi facile et rapide. Capacité 2 à 6 tasses. Modèle ACM-6. **Prix avec photo \$32.39**  
**K.** Ensemble à parfait comprenant 12 morceaux. **Prix avec photo \$12.49**  
**L.** Séchoir «Porto-Max» de Gillette. 1200 watts. **Prix avec photo \$18.89**  
**M.** Yves Deauville. Miroir à maquillage (3 dans 1). Modèle YDM-3100. **Prix avec photo \$7.39**  
**N.** Yves Deauville. Miroir à maquillage (régulier et grossissant). Modèle YDM-3000. **Prix avec photo \$7.39**  
**O.** Phillips. Brosse à condenser pour mise en plis à chaud. Modèle HP-1349. **Prix avec photo \$14.89**  
**P.** Ahead. Brosse électrique pour mise en plis. Élément chauffant à 150°C. Permettant d'attirer la brosse dans le monde entier. **Prix avec photo \$12.89**  
**Q.** Philishave. Rasoir électrique pour hommes 120/240 Volts. Modèle HP-1318. **Prix avec photo \$64.89**  
**R.** Philishave. Rasoir électrique à action réduite et à têtes-flottantes, pour hommes. Modèle HP-1318. **Prix avec photo \$77.89**  
**S.** «The Foot Fixer» Clairal. Appareil de type professionnel pour le soin des pieds. **Prix avec photo \$47.99**



**TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉ**

**CREST**  
Format 150 ml  
**149**  
AVEC CE COUPON  
Limite 3 par client  
Expiration: 5 décembre 1981

**HEAD & SHOULDERS**  
SHAMPOING  
Format 350 ml  
**269**  
AVEC CE COUPON  
Limite 3 par client  
Expiration: 5 décembre 1981

**OIL OF OLAY**  
HUILE  
Format 100 ml  
**479**  
AVEC CE COUPON  
Limite 3 par client  
Expiration: 5 décembre 1981

POUR MAIGRIR AGRÉABLEMENT  
**KILOPRIVE**  
REGIME amaigrissant  
• 2 nouvelles saveurs délicieuses  
— CHOCOLAT  
— VANILLE  
• Sachet de 34 grammes  
**899**  
AVEC CE COUPON  
Limite 3 par client  
Expiration: 5 décembre 1981

**Pharmicolor**  
c'est **1 FILM GRATUIT + 1 ALBUM + MAXI PHOTO**  
Consultez notre centre de photos couleur  
Spéciaux de Noël valides du 28 nov. jusqu'au 12 déc. 1981. Limite 3 par client.